

PROJET SITWA
RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS DE GESTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES EN AFRIQUE

SERVICES DE CONSULTATION POUR ÉVALUER LES BESOINS ET ÉLABORER UN PLAN D'ACTION POUR LES SERVICES DE SOUTIEN DU PROJET SITWA/RAOB EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DANS LES ORGANISMES DE BASSINS AFRICAINS



RAPPORT FINAL SUR PLANIFICATION DE LA GIRE DANS LES OBF/L AFRICAINS





TABLE DES MATIÈRES

Abréviations et acronymes.....	4
Remerciements	5
Résumé	6
Liste des tableaux	9
Liste des figures	9
1. Contexte et objectifs de la consultation.....	10
1.1 Contexte historique et objectifs du RAOB.....	10
1.2 Contexte et objectifs du projet SITWA	11
1.3 Objectifs de la consultation :	12
1.4 L'AMCOW et la Vision africaine de l'eau pour 2025	13
1.5 Arguments en faveur de la GIRE.....	14
2. Examen de la planification existante de la GIRE dans les OBF africains	15
2.1 La situation actuelle	15
2.2 La GIRE et les principaux défis transfrontaliers dans le secteur de l'eau	18
3. Lacunes, besoins et domaines d'action	20
3.1 Lacunes dans les cadres de planification de la GIBH	20
3.2 Domaines d'action potentiels relatifs à planification et à la mise en œuvre de la GIRE	25
4. Plan d'action	27
4.1 Actions potentielles détaillées par le RAOB	27
4.2 Actions prioritaires, activités et budget.....	33
5. Recommandations pour le RAOB.....	44
6. Conclusion.....	45
7. Annexes	47
7.1 Plan d'action détaillé, budget et calendrier pour 2015-2019	47
7.2 Liste des documents consultés.....	51
7.3 Liste des personnes consultées	52
7.4 Termes de référence pour les services de consulting.....	53
7.4.1 Contexte du projet SITWA.....	53
7.4.2 Objectifs et différentes phases du projet SITWA	53
7.4.3 Objectifs de la consultation :.....	54
7.4.4 L'expert	54
7.4.5 Résultats escomptés et description des tâches	54
7.4.6 Ateliers.....	55
7.4.7 Langues.....	56
7.4.8 Reporting	56
7.4.9 Calendrier provisoire et éléments livrables	56
7.4.10 Ressources (jours-hommes) du chef d'équipe	56
7.4.11 Échéancier des paiements	57
7.4.12 Expérience et qualifications des consultants	57

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ABAKIR	Autorité du bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ADT/PAS	Analyse diagnostique transfrontalière/Programme d'action stratégique
AMCOW	Conseil des ministres africains sur l'eau
ANEW	Réseau africain de la société civile pour l'eau
BFT	Bassin fluvial transfrontalier
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CDA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
DBN	Discours du Bassin du Nil
GIBH	Gestion intégrée des bassins hydrographiques
GIRET	Gestion intégrée des ressources en eau transfrontalières
GRET	Gestion des ressources en eau transfrontalières
GWPO	Organisation du partenariat mondial pour l'eau
IBN	Initiative du Bassin du Nil
JVE	Jeunes Volontaires pour l'Environnement
OBF	Organismes de bassins fluviaux
OBT	Organismes de bassins transfrontaliers
OIEau	Office International de l'Eau
OMM-WHYCOS	Organisation météorologique mondiale – Système mondial d'observation du cycle hydrologique
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PHI-UNESCO	Programme hydrologique international de l'UNESCO
PMT	Équipe de gestion de projet
PTF	Partenaire technique et financier
RAOB	Réseau africain des organismes de bassins
RIOB	Réseau International des Organismes de Bassin
RWP	Politique régionale de l'eau
SITWA	Renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières en Afrique
UE	Union européenne
UFM	Union du fleuve Mano
WACDEP	Programme Eau, climat et développement
ZRA	Autorité du fleuve Zambèze

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier l'Union européenne (UE) qui a apporté son soutien financier pour que ce manuel voie le jour.

Nous remercions l'Organisation du Partenariat mondial de l'Eau (GWPO) et le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB), qui est chargé de la gestion des fonds de l'UE, ainsi que l'équipe de gestion de projet (PMT) qui est chargée de la mise en œuvre du projet SITWA.

Nous voudrions remercier l'Office International de l'Eau (OIEau) qui supervise l'élaboration du présent rapport.

Nous tenons également à remercier les dizaines de personnes dans tous les OBF/L africains, les CER, le RAOB, le GWPO et l'AMCOW qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, ainsi que les participants à l'atelier de consultation organisé par SITWA en juillet 2014 à Kigali et à la consultation électronique sur le rapport (qui a regroupé environ 10 parties intéressées).

Les suggestions et les observations utiles qui sont ressorties de ces discussions ont grandement contribué à l'élaboration de la version finale du présent document rédigé par Ousmane Souleymane Diallo et Alain Bernard (OIEau).

Nous remercions toutes ces personnes pour le temps qu'elles y ont consacré, les observations qu'elles ont formulées et les contributions qu'elles ont apportées.

RÉSUMÉ

Le RAOB est un réseau qui vise à promouvoir la GIRE au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères en tant qu'outil essentiel de développement durable. En un mot, son objectif global consiste à améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalières (GRET) en Afrique. Pour atteindre cet objectif, le RAOB doit contribuer activement au développement et au renforcement des organismes de bassins fluviaux et lacustres et promouvoir une transparence accrue, une meilleure compréhension et une plus grande coopération en matière de développement entre les peuples riverains.

Le projet SITWA (Renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières en Afrique) est mis en œuvre par l'Organisation du Partenariat mondial de l'Eau (GWPO) en partenariat avec le Secrétariat technique du RAOB.

L'objectif général du projet SITWA consiste à **renforcer la coopération régionale aux niveaux politique, économique et des parties prenantes pour la gestion durable des ressources en eaux transfrontalières en Afrique et à contribuer ainsi à la paix**, à la sécurité, à la stabilité et à la réduction de la pauvreté en s'appuyant sur les savoirs africains.

Le présent rapport illustre les conclusions de la consultation dont l'objectif consiste à **contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB** axé sur la situation et les besoins actuels des OBF/L **en ce qui concerne la planification de la GIRE** dans les OBF/L africains. Le rapport identifie les services de soutien prioritaires (actions) qui pourraient être fournis par le RAOB dans le cadre de son mandat. Il propose également un plan d'action quinquennal (2015-2019) pour le RAOB reposant sur les lacunes/besoins identifiés.

L'objectif ultime de la planification de GIRE consiste à gérer les ressources en eau de façon durable. Étant donné qu'il est largement admis que les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau sont entreprises à une échelle intégrée du bassin, la gestion du bassin fluvial dans son ensemble constitue donc la meilleure façon d'assurer l'intégrité de l'écosystème, de tirer parti de la productivité et d'accroître la somme totale des avantages. Par conséquent, la gestion commune de l'eau constitue un objectif souhaitable dans les bassins transfrontaliers. Toutefois, il existe différents champs d'application et niveaux de mise en œuvre de la gestion des bassins transfrontaliers.

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de trois consultations dont l'objectif consiste à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB axé sur la situation et les besoins actuels des OBF africains relatifs **(i) à la planification de la GIRE¹ dans les OBF/L africains, (ii) aux programmes des OBF/L africains en matière de changement climatique et d'adaptation, et (iii) au développement des infrastructures dans les OBF/L africains.**

L'objectif principal consiste à identifier les actions prioritaires à partir du thème précité et à présenter un programme quinquennal détaillé, dans le cadre du mandat du RAOB et des objectifs du projet SITWA.

Ce rapport expose le résultat du projet SITWA - dans le cadre du GWPO/RAOB. Il porte sur la planification de la GIRE dans les OBF/L africains et comprend une analyse des lacunes et des besoins des OBF/L pour améliorer ou compléter les cadres existants en matière de planification de la GIRE.

¹ Selon le Partenariat mondial de l'Eau (GWP), un « **Plan de GIRE** » est perçu comme un cadre dynamique qui favorisera de façon continue une meilleure planification et de meilleures prises de décisions.

Les principales constatations concernant l'examen de la planification existante de la GIRE dans les OBF/L africains portent sur **(i) les lacunes, les insuffisances, les faiblesses et les besoins, (ii) les actions de soutien prioritaires des/aux** OBF/L africains concernant les cadres de planification de la GIRE pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Ces lacunes, ces insuffisances et ces faiblesses montrent l'importance des trois phases de planification de la GIRE comme approche de GIBH pour la gestion des ressources en eau transfrontalières, à savoir **la motivation, la conception et la mise en œuvre.**

Phase 1 - MOTIVATION : Les États riverains doivent être motivés à engager le processus de coopération transfrontalière sur les ressources en eau partagées, parfois avec le soutien de tiers. Les éléments de motivation pourraient être les suivants : un conflit permanent ou potentiel, la reconnaissance des avantages mutuels, le spectre du changement climatique, avec les incertitudes et les défis qu'il impliquera pour la gestion de l'eau, et l'amélioration de la coopération dans les bassins des lacs, des aquifères et des fleuves.

Phase 2 - CONCEPTION : Il existe plusieurs moyens par lesquels les États riverains peuvent renforcer leur coopération : du simple partage d'informations aux traités officiels, aux institutions conjointes et aux investissements en matière d'infrastructures. Le niveau et la forme de coopération appropriés seront déterminés dans une large mesure par la nature et l'ampleur des avantages potentiels à atteindre grâce à la coopération et aux coûts engagés. Après avoir identifié l'intégralité de leurs intérêts et de leurs risques et une fois que les objectifs de la coopération deviennent clairs, les États seront en mesure de décider et de définir les besoins en matière de gouvernance et de gestion des ressources en eau.

Phase 3 - MISE EN ŒUVRE : Aussi difficile que puisse être l'élaboration de plans de GIRE durables à long terme, leur mise en œuvre efficace est souvent encore plus complexe. La mise en œuvre nécessite des engagements réels de la part des gouvernements et des parties prenantes ainsi qu'un équilibre difficile entre le respect de l'esprit des accords et de ses obligations spécifiques. Elle implique aussi l'élaboration des modalités opérationnelles et souples qui fonctionnent dans la pratique, en s'adaptant aux circonstances changeantes.

Les domaines d'intervention et les secteurs prioritaires des actions concrètes du RAOB (services de soutien) sont regroupés en quatre principaux domaines d'intervention qui constituent des composantes majeures que les OBF/L africains doivent prendre en compte pour la planification et la mise en œuvre de la GIRE :

1. Gouvernance : Institutions, réglementations, gestion
2. Gestion des connaissances, besoins en matière de capacités et renforcement des capacités
3. Surveillance et évaluation (S&E), suivi, gestion adaptative, reporting
4. Participation : Sensibilisation, confiance, appropriation

Conformément à ces domaines d'intervention et au mandat du RAOB, ses actions de soutien sont définies par ordre d'importance comme suit :

- La gouvernance, la gestion des connaissances et les activités de renforcement des capacités constituent la partie la plus importante du mandat du RAOB : les activités 2, 3, 9 et 10 pour la gouvernance ; les activités 1, 5, 6 et 7 pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.
- La S&E et la gestion adaptative, avec les activités 4 et 8, représentent le second domaine d'intérêt.
- Les questions liées à la participation sont moins importantes dans le mandat du RAOB, avec une très petite partie de l'activité 4.

Pour réussir la planification de la GIRE dans un contexte transfrontalier, il conviendrait d'accorder beaucoup d'attention aux questions de gouvernance et de capacités, y compris aux aspects participatifs. La S&E constitue également un enjeu fondamental.

Le plan d'action quinquennal (2015-2019) des actions concrètes (services de soutien) qui pourraient être fournies par le ROAB aux OBF/L en termes de planification de la GIRE est organisé en quatre (4) catégories, dix (10) actions principales et vingt-neuf (29) activités, comme suit :

- **Catégorie 1** - Cadre de gouvernance : Politiques, législation/réglementations, institutions, gestion : 3 actions principales, 9 activités pour un coût total estimé à 1 130 000 €.
- **Catégorie 2** - gestion des connaissances, renforcement des capacités : 3 actions principales, 8 activités pour un coût total estimé à 1 275 000 €.
- **Catégorie 3** - S&E, suivi, reporting, gestion adaptative : 2 actions principales, 3 activités pour un coût total estimé à 375 000 €.
- **Catégorie 4** - Participation, sensibilisation, confiance, appropriation : 2 actions principales, 3 activités pour un coût total estimé à 500 000 €.

Le plan est organisé sur le court terme (0-2 ans) et sur le moyen terme (3-5 ans) avec un budget estimé à **3 280 000 €**.

Messages et recommandations clés pour le RAOB

- a. Les lacunes et les besoins des OBF/L africains relatifs à la planification de la GIRE pour les cours d'eau partagés sont nombreux et divers. Le RAOB ne peut pas répondre à tous les besoins pour satisfaire l'ensemble des OBF/L. Il peut toutefois cibler son soutien pour établir les bases d'une gestion efficace et durable de l'eau dans le renforcement des OBF/L.
- b. La planification de la GIRE ne devrait pas être menée indépendamment des autres institutions régionales chargées de la gestion intégrée des eaux transfrontalières.
- c. Il n'existe pas de prescription relative à la GIRE. Collaborer avec les parties prenantes pour adapter les principes de la GIRE aux réalités du terrain et aux réalités institutionnelles à travers, le cas échéant, des projets de démonstration flexibles pouvant s'adapter et innover en cours d'exécution. Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage pour identifier les choses qui fonctionnent et les développer. Communiquer et partager les leçons en catalysant les actions au niveau national et des bassins.
- d. Lors de la conception finale du programme quinquennal relatif à la planification de la GIRE pour les OBF/L, le RAOB, l'AMCOW, les CER et les OBF/L devraient se concerter afin d'éviter les chevauchements et d'être efficaces et efficients. L'utilisation des meilleures pratiques en matière de GBFT devrait permettre d'orienter le processus.
- e. Les OBF/L et les CER n'ont pas tous besoin du même soutien de la part du RAOB. Dès lors, il est essentiel de définir les critères et les modalités pour l'obtention du soutien du RAOB; celui-ci dépendra en effet du mandat des OBF/L ou des CER requérants et des leurs activités en cours. L'approche axée sur la demande peut s'appliquer.
- f. Les activités prioritaires constituent des propositions visant à compléter les activités des volets du projet SITWA ; il convient donc d'éviter tout chevauchement ou double emploi.
- g. Nécessité de consolider les trois programmes d'action (planification de la GIRE, développement des infrastructures, adaptation au changement climatique), étant donné qu'ils peuvent dans une certaine mesure se chevaucher et afin de parvenir à une optimisation maximale.
- h. Mettre en place un cadre flexible et opérationnel pour la mise en œuvre du programme quinquennal (2015-2019). Ce cadre devra être conçu de manière à impliquer les principaux partenaires du RAOB dans le Comité directeur de programme.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lacunes dans les cadres de planification de la GIRE des OBF/L	21
Tableau 2 : Insuffisances et faiblesses de certains OBF/L africains	22
Tableau 3 : Domaines d'action potentiels pour les interventions	26
Tableau 4 : Actions de soutien potentielles détaillées basées sur le mandat du RAOB	28
Tableau 5 : Liens entre les lacunes, les causes et les effets relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de GIRE pour la gestion des ressources en eau transfrontalières.	34
Tableau 6 : Résumé des volets et des principales actions et activités prioritaires	40
Tableau 7 : Liste détaillée des volets, des actions principales, des activités et du budget prévisionnel	41

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Contenus et liens entre les trois phases de la planification de la GIRE pour les cours d'eau internationaux	24
--	----

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

1.1 Contexte historique et objectifs du RAOB

Suite à l'adoption de la « Vision africaine de l'Eau pour 2025 », l'Union africaine a appelé en 2000 à la création d'une « Fédération des organismes de bassins fluviaux et lacustres en Afrique » afin de développer et d'adopter une approche commune en matière de gestion des eaux transfrontalières. En réponse à cet appel, l'AMCOW a créé, en 2006, le « Comité Tekateka » qui recommandait l'adoption du Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) déjà existant depuis 2002 pour fournir cette plateforme commune et formuler des recommandations en vue d'harmoniser la relation de travail entre l'AMCOW et le RAOB à l'égard des OBF/L. C'est dans ce contexte que le Comité Tekateka a recommandé une version révisée des statuts du RAOB qui a été adoptée lors de l'Assemblée générale du RAOB, organisée en Afrique du Sud en 2007. Ainsi, le RAOB a été désigné comme un sous-comité de l'AMCOW pour les questions relatives à la Gestion des ressources en eau transfrontalières (GIRET). Plus tard, en 2009, l'Assemblée générale du RAOB décide d'officialiser ses relations avec l'AMCOW.

Le RAOB est un réseau qui a pour objectif, comme outil essentiel d'un développement durable, de promouvoir la GIRE au niveau des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères. Sa mission² consiste à :

1. développer la coopération entre les organismes chargés de la gestion intégrée des ressources en eau et favoriser entre eux les échanges d'expériences et d'expertises ;
2. participer activement à la formulation des politiques et à leur mise en œuvre en apportant l'expérience de la pratique et réaliser des diagnostics et des analyses permettant d'harmoniser les politiques, les stratégies et les pratiques au niveau national comme au niveau des bassins et des sous-bassins
3. promouvoir et renforcer les organismes existants et encourager la création de nouveaux organismes de bassins ;
4. faciliter l'élaboration d'outils adaptés de gestion institutionnelle et financière, de connaissance et de surveillance des ressources en eau, d'organisation des banques de données, de préparation concertée de schémas directeurs et de programmes d'actions à moyen et long termes ;
5. renforcer et mettre en réseau les centres de documentation et d'information existants des organismes membres pour produire, échanger, synthétiser et diffuser les connaissances et les savoir-faire sur la GIRE, en collaboration avec leurs partenaires régionaux et internationaux, et soutenir la création de nouveaux systèmes de documentation et d'information sur l'eau au sein des organismes qui n'en disposent pas ;
6. développer l'information, former les responsables et les personnels des organismes de bassin et des administrations du secteur de l'eau et encourager l'éducation des populations sur ces questions, conduire des études et préparer du matériel pédagogique ;
7. promouvoir les principes de la GIRE par bassin dans les programmes de coopération internationale ;
8. évaluer les actions engagées par les organismes membres et en diffuser les résultats ;
9. organiser des activités communes d'intérêt régional entre les membres et soutenir leurs actions, en facilitant notamment la recherche des financements ;
10. soutenir le Comité des ministres africains de l'Eau (AMCOW), répondre à ses demandes spécifiques sur la gestion par bassin et mettre en œuvre ses orientations dans ce domaine.

² Selon les statuts révisés du RAOB adoptés en 2007

En un mot, l'objectif global du ROAB consiste à renforcer la gestion des ressources en eau transfrontalières (GRET) en Afrique. Pour atteindre cet objectif, le RAOB doit contribuer activement au développement et au renforcement des organismes de bassins fluviaux et lacustres et favoriser une meilleure coopération régionale aux niveaux politique, économique et des parties prenantes, qui vont promouvoir une transparence accrue, une meilleure compréhension et une plus grande coopération en matière de développement entre les pays riverains. Le RAOB facilite et renforce, notamment au sein du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), les liens entre ses membres et les organismes de bassins d'autres continents et participe à des activités conjointes internationales visant à développer la GIRE, dont il assure la mise en œuvre en Afrique.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne (CE) a décidé de financer un projet de trois ans visant à renforcer la coopération régionale pour la gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique, à travers le renforcement programmatique et institutionnel du RAOB et l'amélioration de la gouvernance de l'eau pour la gestion des ressources en eau transfrontalières en Afrique dans le cadre de la plateforme du RAOB.

1.2 Contexte et objectifs du projet SITWA

Le continent africain est le continent qui dispose du plus grand nombre de bassins fluviaux transfrontaliers; ceux-ci couvrent collectivement 64 % de la surface de l'Afrique et contiennent plus de 93 % de ses ressources en eaux de surface. C'est pourquoi, suite à l'adoption de la « Vision africaine de l'Eau pour 2025 », l'Union africaine a appelé en 2000 à la création d'une « Fédération des organismes de bassins fluviaux et lacustres en Afrique » afin de développer et d'adopter une approche commune en matière de gestion des eaux transfrontalières. En réponse à cet appel, le Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW) a créé en 2006 le « Comité Tekateka » qui recommandait l'adoption du Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) déjà existant (depuis 2002) pour fournir cette plateforme commune.

Pour les besoins de cette étude, les eaux transfrontalières sont considérées comme « cours d'eau internationaux », définis dans l'article 2 de la Convention³ sur la loi relative à l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation comme suit :

Le « cours d'eau » consiste en un système d'eaux de surface et souterraines constituant, du fait de leurs relations physiques, un ensemble unitaire et aboutissant normalement à un point d'arrivée commun.

Le « cours d'eau international » consiste en un cours d'eau dont certaines parties sont situées dans des États différents.

Le projet SITWA (Renforcement des Institutions de Gestion des Eaux Transfrontalières en Afrique) est mis en œuvre par l'Organisation du Partenariat mondial pour l'Eau (GWPO) en partenariat avec le Secrétariat technique du RAOB qui est actuellement hébergé par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Le GWPO et le RAOB ont établi un Comité directeur de projet (CDP) conjoint et une équipe de gestion de projet (PMT) a été mise en place au Secrétariat technique du RAOB à Dakar (Sénégal).

L'**objectif général** du projet SITWA consiste à renforcer la coopération régionale aux niveaux politique, économique et des parties prenantes pour la gestion durable des ressources en eaux transfrontalières en Afrique et ainsi contribuer à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la réduction de la pauvreté en s'appuyant sur les savoirs africains.

Les **objectifs spécifiques** du projet SITWA sont les suivants :

- **Objectif 1** : Transformer le RAOB en une organisation viable et influente qui deviendrait un pilier de l'AMCOW :

³ Convention des Nations unies, 1997

- Le projet vise à transformer le RAOB en une organisation viable et influente pour qu'il devienne un pilier de l'Union africaine (UA) et de l'AMCOW et soutienne le développement des organismes de bassins fluviaux et lacustres en tant que catalyseurs du développement politique et institutionnel, de la gestion des connaissances et des informations et du développement des capacités en matière de gestion et de développement des eaux transfrontalières.
- **Objectif 2** : *Programme du RAOB mis en œuvre et AT fournie à travers les CER*
- Avec le soutien du GWPO, le RAOB fournira une assistance technique aux OBF (à travers les CER et leurs États membres respectifs) pour élaborer des stratégies et des plans de gestion intégrée des ressources en eau (qui abordent notamment la vulnérabilité aux inondations et à la sécheresse, les questions prioritaires pour le développement à court et à long termes, les analyses sur la quantité d'eau et les objectifs sur la qualité de l'eau, etc.) dans les bassins fluviaux dans lesquels ils ne sont pas encore élaborés et pour mettre en œuvre les plans dans lesquels ils existent..

Le projet comporte deux phases : une phase de démarrage et une phase de mise en œuvre.

La phase de démarrage a duré 12 mois, d'octobre 2012 à octobre 2013. Le rapport de démarrage, qui comporte des rapports thématiques individuels, constitue le principal résultat de la phase de démarrage. Cette phase de démarrage est suivie d'une phase de mise en œuvre d'une durée de trois ans (janvier 2014-décembre 2016).

La phase actuelle de mise en œuvre a pour objectif de contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB, axé sur la situation actuelle et les besoins des OBF/L en ce qui concerne la planification de la GIRE dans les OBF/L, les domaines thématiques étant notamment le WP 7, sur 10 WP (ensemble de tâches) du projet SITWA.

Avec l'objectif de parvenir à une gestion et à un développement durables des bassins fluviaux transfrontaliers, le résultat du WP7 est **la création de plans de GIRE à l'échelle du bassin dans lesquels des liens sont établis avec les priorités régionales et nationales en matière de développement ainsi que l'intégration de mesures d'adaptation au changement et à la variabilité climatiques.**

1.3 Objectifs de la consultation :

La présente consultation s'inscrit dans le cadre de deux consultations dont l'objectif consiste à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB axé sur la situation et les besoins actuels des OBF africains en matière de planification de la GIRE⁴ dans les OBF africains.

L'objectif principal consiste à identifier les actions prioritaires à partir du thème précité et à présenter un programme quinquennal détaillé, dans le cadre du mandat du RAOB et des objectifs du projet SITWA.

Les termes de référence (TDR) pour la réalisation de ce rapport ont fait observer un certain nombre de questions importantes. Ainsi, les TDR ont indiqué les résultats suivants de la consultation :

- Aperçu de l'état de la situation concernant les cadres de planification de la GIRE des OBF africains dans le but d'identifier les lacunes pour lesquelles le RAOB pourrait fournir des services utiles ;
- Identification des lacunes et évaluation des besoins des OBF afin d'améliorer ou d'accomplir les cadres existants en matière de planification de GIRE ;
- Identification des services de soutien prioritaires (actions) qui pourraient être fournis par le RAOB dans le cadre de son mandat.
- Élaboration d'un plan d'action quinquennal (2015-2019) pour le RAOB reposant sur les lacunes/besoins identifiés.

⁴ Selon le Partenariat mondial de l'eau (GWP), un « Plan de GIRE » est perçu comme un cadre dynamique qui favorisera de façon continue une meilleure planification et de meilleures prises de décisions.

1.4 L'AMCOW et la Vision africaine de l'eau pour 2025

La Vision africaine de l'eau pour 2025 a été adoptée en 2000 dans le but d'assurer la participation du continent africain au développement de la Vision mondiale de l'Eau par le Conseil mondial de l'Eau.

Pour relever les défis clés liés aux ressources en eau auxquels l'Afrique est confrontée, la vision partagée est pour « *une Afrique où il y a une utilisation et une gestion équitables et durables des ressources en eau pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement* ».

La Vision africaine de l'eau a été accompagnée par le Cadre pour l'action (FfA) constitué de mesures dans les catégories suivantes : (i) renforcer la gouvernance des ressources en eau, (ii) améliorer la sagesse de l'eau, (iii) répondre aux besoins urgents en eau, (iv) renforcer la base d'investissement pour l'avenir désiré par rapport à l'eau.

Mis en place par la Déclaration ministérielle d'Abuja sur l'eau de 2002, le Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW) a pour mission d'exercer un rôle de leadership politique, de donner des orientations politiques et d'assurer des activités de sensibilisation en vue de la protection, de la gestion et de l'utilisation judicieuse de toutes les ressources hydriques africaines pour le développement social, économique et environnemental durable et la conservation des écosystèmes en Afrique, dans le cadre de la vision de l'Union africaine (UA) et de l'objectif du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Les fonctions de l'AMCOW sont exercées par son organe suprême de décision, le Conseil de ministres. Le cadre de gouvernance de l'AMCOW récemment adopté stipule que le Conseil exerce les fonctions suivantes :

- › Examiner l'état des ressources en eau en Afrique et promouvoir des actions convenables et d'intérêt commun pour l'Afrique.
- › Faciliter et soutenir la coopération sous-régionale, régionale et internationale grâce à la coordination des questions relatives aux politiques de l'eau.
- › Encourager les mécanismes qui promeuvent les bonnes pratiques en matière de réformes politiques de l'eau, de sécurité hydrique, alimentaire et énergétique, de gestion des ressources en eau transfrontalières et de services d'approvisionnement en eau.
- › Organiser un forum de dialogue avec les agences onusiennes et d'autres partenaires.
- › Promouvoir, dans la région, des études portant sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de ses effets et élaborer des politiques et des stratégies pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes liées à l'eau.
- › Renforcer les mécanismes de financement du secteur de l'eau en Afrique.
- › Promouvoir la coopération sous-régionale et à l'échelle du bassin.

Lors de la détermination de la nature de la relation future entre le RAOB et l'AMCOW, il convient de veiller à ce que tout appui fourni par le RAOB à l'AMCOW soit conforme aux fonctions de l'AMCOW, à ses stratégies opérationnelles et de gestion ainsi qu'à sa structure organisationnelle.

Les engagements et les actions identifiés dans le cadre des nouvelles déclarations et de la Vision africaine de l'Eau ont constitué le socle des actions prises en compte dans le plan de travail 2011-2013 de l'AMCOW qui est divisé en sept thèmes principaux :

- Thème 1 : Infrastructures hydrauliques pour la croissance économique
- Thème 2 : Gestion des ressources en eau, notamment les eaux transfrontalières
- Thème 3 : Comblent les lacunes des OMD en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène

- Thème 4 : Changement mondial et gestion des risques : Variabilité et changement climatiques
- Thème 5 : Gouvernance et gestion
- Thème 6 : Financement
- Thème 7 : Éducation, connaissances et renforcement des capacités

1.5 Arguments en faveur de la GIRE

La Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)⁵ constitue un outil flexible permettant de faire face aux défis liés à l'eau et d'optimiser la contribution de l'eau au développement durable. Elle n'est pas un objectif en soi.

La GIRE constitue le principe fondamental adopté dans la réalisation d'une gestion durable de l'eau. Constituant l'unité de gestion, le bassin fluvial implique que les OBF/L aient la responsabilité de coordonner et de diriger l'élaboration de leurs plans respectifs en matière de GIRE.

La GIRE consiste à renforcer les cadres de gouvernance de l'eau afin de favoriser la prise de décision efficace en réponse aux situations et aux besoins changeants. Elle cherche à éviter les pertes de vie, le gaspillage de l'argent et l'épuisement du capital naturel causés par les prises de décision qui ne tenaient pas compte des plus vastes ramifications des actions sectorielles. Elle vise à assurer le développement et la gestion équitables de l'eau et à répondre aux divers besoins en eau des femmes et des pauvres. Elle vise à garantir que l'eau soit utilisée dans le but de promouvoir les objectifs de développement économique et social d'un pays, de façon à ne pas compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux ou à ne pas mettre en péril la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins en eau.

La gestion des ressources en eau partagées constitue l'un des principaux défis de la coopération internationale en Afrique. Au cours des dernières années, de nombreux pays africains ont entrepris des réformes juridiques et institutionnelles profondes autour des concepts de gestion intégrée (GIRE) et de gestion des ressources en eau transfrontalières (GRET).

⁵ La GIRE est un processus qui promeut le **développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes** afin de maximiser, de façon équitable, le **bien-être économique et social** qui en découle sans compromettre **la durabilité des écosystèmes vitaux** (GWP, 2006).

2. EXAMEN DE LA PLANIFICATION EXISTANTE DE LA GIRE DANS LES OBF AFRICAINS

Pourquoi planifier la GIRE pour les eaux internationales ?

Les problèmes liés à l'eau sont nombreux et les solutions sont urgentes. Toutefois, ces solutions doivent tenir compte des forces sociales, économiques et politiques sous-jacentes impliquées et exigent des changements difficiles à réaliser. Le contexte des ressources en eau partagées est encore plus compliqué en raison de la complexité occasionnée par l'engagement de plusieurs pays partageant les mêmes bassins fluviaux/lacustres avec des cadres politique, juridique et institutionnel différents.

La planification pour introduire une approche de GIRE dans la gestion durable et la mise en valeur des ressources hydriques partagées peut prendre diverses formes. La résolution des problèmes prioritaires des eaux des bassins qui touchent ou intéressent les pays concernés constitue la principale raison. Le plus souvent, le fait de reconnaître que les problèmes liés à l'eau sont symptomatiques d'un échec plus profond des systèmes de gestion de l'eau conduit à une planification à long terme avec un programme pour une utilisation plus durable des ressources en eau. L'identification de l'eau comme facteur clé dans la réduction de la pauvreté et du développement durable favorise également une planification des bassins.

Qu'est-ce que les OBF/L espèrent réaliser ?

Un plan de GIRE approuvé et mis en œuvre par les gouvernements des pays membres constituera un des résultats du processus. Dans ce processus, les parties prenantes et les responsables politiques seront plus informés des questions relatives aux eaux partagées, de l'importance et des avantages de la gestion et de la mise en valeur durables des ressources en eau, ainsi que de la coopération transfrontalière. Le plan peut être plus ou moins détaillé en fonction de la situation actuelle dans le bassin, celui-ci identifiera toutefois des étapes à long terme qui seront nécessaires pour continuer sur la voie de la durabilité, de l'équité sociale et de l'efficacité de l'utilisation.

2.1 La situation actuelle

L'examen et l'analyse de la situation actuelle concernant la planification existante de la GIRE dans les OBF africains sont tirés de deux grandes sources d'informations, (i) l'atelier de consultation organisé à Kigali⁶, les 7 et 8 juillet 2014, et qui a continué par e-mail, par le biais de demandes de documents formulées à l'endroit des institutions concernées (OBF/L, CER, AMCOW), et (ii) l'examen des documents pertinents disponibles.

L'examen des nombreuses initiatives de planification de la GIRE au niveau transfrontalier a conduit aux principales conclusions suivantes :

1. La planification de la GIRE se situe en réalité au niveau transfrontalier (OBF/L) et au niveau régional (CER). Bien que les cadres politique, juridique et institutionnel soient différents, les orientations stratégiques disposent d'une approche intégrée en commun. À l'échelle nationale, les principales institutions directement impliquées au niveau régional/transfrontalier sont les CER et les OBF/L.
2. La planification de la GIRE doit toujours inclure la dimension du développement des ressources en eau dans la gestion des ressources en eau afin de satisfaire les besoins sociaux, économiques et environnementaux.
3. L'introduction d'une approche de GIRE dans les bassins fluviaux/lacustres transfrontaliers africains peut prendre plusieurs formes (plan de GIRE, stratégie de GIRE, plan d'action stratégique de GIRE, plan/programme d'action stratégique, plan d'action du développement durable du bassin, plan

⁶ Les consultations visent à impliquer les principales parties prenantes des OBF africains, des CER et des autres partenaires dans les études clés qui vont servir de base au plan d'action du RAOB pour 2015-2019 et au-delà.

directeur, programmes d'investissement, etc.) et les processus pour y parvenir peuvent utiliser différents outils. Toutefois, si l'on tient compte des différences liées à une échelle de temps dans chaque type de processus de planification (cadres de longue durée/plan d'action à court terme), les objectifs respectifs et les résultats attendus (processus TDA/SAP, processus/programme de vision commune, outil d'aide à la prise de décisions, outil économique, outil environnemental, etc.) sont souvent très proches.

4. Dans de nombreux cas, les plans de gestion des ressources en eau reposant sur une approche intégrée pour les OBF/L disposent d'un volet « développement des ressources en eau » qui est mis en œuvre avec plus ou moins de succès. Certains OBF/L viennent de commencer l'élaboration des plans de GIRE tandis que d'autres n'ont pas entamé le processus. En outre, de nombreux cours d'eau internationaux ne disposent pas encore d'un organisme de bassin bien établi. Chaque cas présente des défis et des besoins spécifiques en matière de planification de la GIRE.
5. Il existe quelques cas où les frontières politiques des institutions sous-régionales sont les mêmes que celles du bassin hydrologique d'un cours d'eau international, mais ces institutions n'ont pas clairement pour mission de gérer les ressources en eau partagées. Citons, à titre d'exemple, l'Union du fleuve Mano (UFM) en Afrique de l'Ouest. Cependant, l'eau suscite un intérêt de plus en plus croissant en tant que facteur fondamental d'intégration sous-régionale et de développement économique. L'UFM a commencé à mettre au point un plan stratégique décennal (2010-2020) dont le volet « Développement et intégration économiques » porte sur les questions de développement de l'eau. Il en est de même pour la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) en Afrique de l'Est qui dispose d'un programme économique régional basé sur les principes de la GIRE.
6. La GIRE du bassin fluvial/lacustre/aquifère devient la Gestion intégrée des bassins hydrographiques (GIBH)⁷ ou la Gestion des bassins fluviaux transfrontaliers (GBFT). Les fleuves internationaux traversant les frontières internationales ou interétatiques, les questions relatives aux ressources en eau deviennent de plus en plus complexes ; la dimension politique prend alors généralement le pas sur les aspects juridiques et techniques.
7. Au-delà des frontières, différents cadres et procédures institutionnels, réglementaires, politiques, économiques et de planification sont mis en place mais il n'existe pas de mécanismes de coordination pour les réunir.
8. Le processus global de planification de la GIRE dans les OBF/L africains utilise un cycle de planification qui comprend en général cinq phases principales :
 - A. La **phase de lancement**, en tant que première étape pour renforcer la volonté politique⁸ et la sensibilisation sur la GIRE, doit élaborer une feuille de route, créer/renforcer des plateformes multipartites de dialogue et de consultation et préparer un plan de travail détaillé et des procédures de surveillance et d'évaluation.
 - B. **Une analyse de situation** pour évaluer de la situation actuelle et identifier les problèmes, les défis, les forces, les potentialités de gestion et les contraintes avec une vision prospective.
 - C. **La création de scénarios et les choix stratégiques** pour le développement et la gestion des ressources en eau partagées. Cette étape est très importante car elle porte sur (i) la promotion de l'intégration entre les différents pays du bassin, (ii) le choix d'un scénario de consensus, (iii) la définition des actions à mettre en œuvre et une stratégie de transition vers la GIRE et en assure l'adoption à tous les niveaux politiques, (iv) et la préparation des activités institutionnelles et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du plan. Les actions peuvent être de différents types et de nature plus ou moins transfrontalière.

^{7v} La GIBH vise à établir un cadre de coordination dans lequel toutes les administrations et les parties prenantes impliquées dans la planification et la gestion des bassins fluviaux peuvent unir leurs efforts pour mettre en place un ensemble convenu de politiques et de stratégies en vue de parvenir à une approche équilibrée et acceptable de gestion des terres, de l'eau et des ressources naturelles (BNWPP/IBM, 2006).

⁸ À l'avenir, cette volonté politique devra davantage reposer sur des motivations économiques. L'UFM et la CEPGL peuvent être de bons exemples à cet égard.

C. La **planification des investissements** qui comprend une planification stratégique (à long terme) et des actions prioritaires détaillées à moyen et long termes (plan et programme d'action). Les modalités de financement, qui peuvent être différentes en fonction du type d'action, font également partie de cette phase. Les questions de développement étant incluses dans les plans d'investissement, les principaux enjeux liés au développement des infrastructures hydrauliques et à l'adaptation au changement climatique constituent un aspect important des budgets d'investissement, souvent prévus sur des périodes de planification courtes.

D. Mise en œuvre et suivi : La formulation du plan d'action prioritaire incombe aux pays qui partagent le bassin et à l'organisme de bassin transfrontalier qui coordonne sa mise en œuvre et met en place un système de suivi et d'évaluation. Pour l'organisme du bassin, le passage de la phase de planification à la phase de mise en œuvre constitue une étape essentielle qui peut nécessiter une réorganisation avec la création de nouveaux organes et mécanismes, notamment pour faciliter ses liens opérationnels avec les États.

9. À côté des OBT, un certain nombre de CER ont adopté l'approche et les principes de GIRE et élaboré des politiques régionales en matière d'eau ainsi que divers instruments de gestion de l'eau.

- i. En Afrique australe, la CDAA a élaboré un Protocole sur les cours d'eau partagés (1995/2000), une Politique régionale de l'eau (2005), complétée par une Stratégie régionale pour l'eau (2006), et une Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique pour le secteur de l'eau ;
- ii. En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO a élaboré un Plan d'action régional en matière de GIRE (2001), une Politique de réduction des risques de catastrophe (2006), une Approche d'éléments de stratégie régionale d'adaptation au changement climatique basée sur le partage des risques (2007), une Politique régionale de l'eau (2008), un Plan d'action régional sur le changement climatique (2009), un Programme d'action sous-régional sur la réduction de la vulnérabilité économique, écologique et sociale face au changement climatique en Afrique de l'Ouest (2009), un Plan de mise en œuvre de la Politique régionale de l'eau (2012) et une stratégie de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation au changement climatique (2012) ;
- iii. En Afrique de l'Est, la CAE a élaboré une Politique régionale de l'eau et une Stratégie globale en matière de GIRE ;
- iv. En Afrique centrale, la CEEAC a établi une Politique régionale de l'eau (2009) et un Plan d'action régional en matière de GIRE (2014).

Ces documents établissent les directives politiques convenues au niveau régional sur la gestion des ressources en eau. Celles-ci couvrent un large éventail de sujets comme le développement des infrastructures, l'échange d'informations et le renforcement des capacités, mais aussi les aspects relatifs au genre et à l'implication des parties prenantes.

10. Dans le but d'approfondir et de rendre plus exploitables les traités ou les conventions, certains OBF/L ont élaboré une Charte de l'eau comme outil juridique établissant les diverses limites et décrivant les modalités de coopération. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS, 2002) et l'Autorité du Bassin du Niger (ABN, 2008) ont adopté une Charte de l'eau, tandis que l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et la Commission internationale du bassin du Congo-Ubangi-Sangha (CICOS) ont lancé le processus.

11. La planification de la GIRE constitue sans aucun doute un aspect très important de la gestion des ressources en eau, que ce soit à l'échelle transfrontalière (OBT) ou régionale (CER).

12. L'interface avec la planification nationale est une question fondamentale : il n'existe pas de planification régionale solide sans planification nationale. Une bonne coordination et une cohérence sont nécessaires à ces deux niveaux ; dès lors, il est impératif de mettre en place des outils de cohésion (métrologie, indicateurs, etc.)

2.2 La GIRE et les principaux défis transfrontaliers dans le secteur de l'eau

2.2.1. Développement des infrastructures hydrauliques et GIRE

Bien que d'importantes parties de l'Afrique soient assujetties à une forte variabilité des précipitations au fil des saisons et des années, le stockage de l'eau par habitant reste très faible sur le continent. L'AMCOW a donc reconnu le besoin d'infrastructures plus importantes en matière de stockage et de distribution afin de soutenir la croissance économique sur le continent. À cet égard, l'accent est en particulier porté sur les infrastructures de développement agricole et d'hydroélectricité et, dans la mesure du possible, sur les infrastructures multifonctionnelles développées dans une approche intégrée, c'est-à-dire la GIRE.

Selon l'AMCOW, la gestion de l'eau doit soutenir la principale préoccupation en matière de croissance économique, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Dans son plan de travail 2011-2013, un lien étroit existe entre la gestion des ressources en eau et le thème portant sur les infrastructures (thème 1), le développement et la gestion des infrastructures étant perçus comme une composante essentielle de la gestion des ressources en eau dans le contexte des pays en développement.

Les principes fondamentaux de la GIRE peuvent non seulement orienter la mise en œuvre de la « bonne gouvernance de l'eau », mais ils sont également applicables à celle des infrastructures hydrauliques (par exemple, lors du suivi d'un plan de bassin basé sur la GIRE). Les infrastructures hydrauliques comprennent les ouvrages nécessaires pour garantir la disponibilité de l'eau pour les durées requises, aux quantités adéquates, avec la qualité appropriée et au bon endroit.

Dans les OBF et les CER africains, les initiatives de planification de la GIRE disposent d'un important volet consacré aux éléments d'infrastructure, notamment les infrastructures d'approvisionnement en eau, les barrages et les réservoirs (production d'énergie, production agricole, etc.), les pipelines de transmission et de distribution, les systèmes d'irrigation, les stations d'épuration et les ouvrages de protection contre les inondations. Les avantages et les coûts des infrastructures hydrauliques, qui sont souvent de portée considérable, ont des implications sociales et environnementales et ne se limitent pas à un seul secteur. Les infrastructures écologiques (par exemple les zones humides) ne doivent pas être oubliées dans les processus de planification, celles-ci pouvant fournir des services importants en matière de développement économique et social et de protection environnementale. Cela rend pertinents pour le développement des infrastructures les principes d'efficacité économique, de durabilité environnementale et d'équité sociale de la GIRE.

Les bases de la mise en œuvre des infrastructures hydrauliques sont posées au stade de la planification où des plans régionaux de GIRE et des plans de gestion des bassins transfrontaliers identifient les tendances, les enjeux et les besoins et établissent ainsi le cadre du développement régional. La planification prend également en compte l'équilibre entre les revenus clairement réalisables et les coûts d'investissement, d'exploitation et d'entretien des éléments d'infrastructure.

Les infrastructures hydrauliques doivent être planifiées dans des stratégies de plus grande portée et à long terme qui comportent des investissements liés notamment à l'énergie, aux routes, au logement et aux services sociaux. Cela aide les planificateurs à combiner les investissements dans les infrastructures hydrauliques et ceux réalisés dans les autres secteurs afin de générer le maximum d'avantages sociaux et économiques. La mise en œuvre se poursuit avec la conception et l'échelonnement des projets ainsi que des considérations plus détaillées sur les coûts, les avantages et les financements.

Les évaluations environnementales et sociales font partie des critères de recommandation au niveau gouvernemental/décisionnel sur la mise en œuvre des projets. La participation des parties prenantes aux évaluations et aux décisions est indispensable, tout comme les aspects et les équilibres multisectoriels. Un bon exemple est donné par la CEDEAO qui a mis au point des principes directeurs fondés sur les meilleures pratiques pour le développement d'infrastructures hydrauliques durables en Afrique de l'Ouest.

2.2.2. Adaptation au changement climatique et GIRE

La GIRE constitue le principal processus qui devrait être utilisé dans le secteur de l'eau pour les développements et les mesures liés à l'eau et donc pour la réalisation des OMD relatifs à l'eau. Toutefois, les impacts potentiels du changement climatique et de la variabilité climatique croissante qui y est associée doivent être suffisamment incorporés dans les plans de GIRE. La GIRE doit former le paradigme complet pour faire face à la variabilité naturelle du climat et la condition préalable à l'adaptation aux conséquences du réchauffement climatique, ainsi qu'au changement climatique y est associée, dans des conditions d'incertitude.

L'adaptation constitue un élément essentiel de la réponse humaine au changement climatique (CC). Les impacts négatifs du CC sur le secteur de l'eau, qui seront ressentis dans le monde entier, sont souvent plus importants dans les pays confrontés à des pénuries d'eau comme en Afrique. Les impacts du CC sur les ressources en eau en Afrique pourraient avoir un large éventail de répercussions sur les secteurs socio-économiques comme l'agriculture, la santé, la sécurité alimentaire, la sécurité publique, la biodiversité, l'écotourisme et la production hydroélectrique. De manière générale, les impacts du CC sur le secteur de l'eau en Afrique risquent de mettre en péril les plans de développement régionaux et de nuire à la sécurité et aux moyens de subsistance des populations.

L'Adaptation au Changement Climatique (ACC) doit faire partie d'une stratégie cohérente et intersectorielle pour assurer des ressources en eau durables. La GIRE pourrait être un cadre décisionnel global de l'ACC dans les ressources en eau, notamment grâce à l'intégration dans ses plans de l'adaptation au climat. Toutefois, les mesures d'adaptation dans la gestion de l'eau sont souvent sous-représentées dans de nombreux plans nationaux et régionaux ; par conséquent, des réorientations politiques importantes sont nécessaires. Celles-ci devraient être guidées par l'intégration d'adaptations dans le contexte plus large du développement, par le renforcement de la gouvernance de l'eau, l'amélioration de la collecte des données et de la gestion des connaissances du climat et des mesures d'adaptation, le renforcement de la résilience à long terme par le biais d'institutions plus fortes et le recours à des fonds supplémentaires et à des mécanismes de financement innovants.

L'eau joue un rôle important dans différents secteurs, notamment l'énergie, le logement, le tourisme et le commerce. Par conséquent, la planification générale transfrontalière et régionale des ressources en eau devrait impliquer différentes institutions régionales afin d'assurer une répartition et une utilisation optimales des ressources financières, de coordonner la planification et la mise en œuvre transfrontalières et d'éviter les conflits politiques. La vulnérabilité au CC ajoute une charge supplémentaire aux responsables de la gestion des ressources en eau. La planification de l'adaptation aux risques climatiques doit être intégrée rapidement dans les pratiques de GIRE au niveau régional.

Certains OBF/L et CER ont adopté une approche sectorielle pour intégrer les préoccupations liées au CC dans la planification du développement.

La sélection de secteurs prioritaires pour chaque bassin transfrontalier reposait sur l'importance économique et environnementale, la rentabilité, la contribution à d'autres objectifs de développement et sur la contribution à la minimisation du risque climatique. La plupart des OBF/L et CER ont décrit la structure et l'accord institutionnels afin de favoriser l'intégration des considérations liées au CC dans le développement. La mise en place du cadre institutionnel pour la gestion environnementale en général, et du CC en particulier, est relativement récente. Les OBF/L et les CER ont utilisé des institutions existantes ou créé des comités transfrontaliers et/ou régionaux pour coordonner le développement durable et le CC.

3. LACUNES, BESOINS ET DOMAINES D'ACTION

Les principales conclusions de l'examen basées sur celle de l'atelier de consultation et sur la documentation pertinente sont regroupées en deux grands volets : les lacunes et les domaines prioritaires. Ces volets sont décrits suivant les cinq principales étapes du cycle ou du processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE.

3.1 Lacunes dans les cadres de planification de la GIBH

Les nombreux exemples d'initiatives ou de processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE dans les OBF transfrontaliers révèlent des caractéristiques ou des attributs communs qui constituent les meilleures pratiques en matière de GRET.

- i. *Élaboration de l'intégralité des politiques, des stratégies, des décisions et des projets de façon intégrée* en reconnaissance de la manière holistique et interactive dont les ressources naturelles agissent.
- ii. *Bonne connaissance de l'état et du comportement des ressources naturelles du bassin*. Il s'agit de l'évaluation stratégique de l'eau et des ressources connexes pour inclure tous les aspects des données du bassin.
- iii. *Mise en place d'un cadre institutionnel à échelle du bassin* qui facilite la participation de tous les principaux acteurs opérant dans le bassin ; ce cadre doit être solide, clair et flexible.
- iv. *Intégration de la participation des communautés et des parties prenantes aux processus de planification, de gestion et de mise en œuvre*. Les points de vue de la communauté du bassin ne peuvent plus être ignorés ou tenus pour acquis ; ils doivent être systématiquement intégrés.
- v. *Mise en place d'un système permettant d'évaluer si le bassin du fleuve est géré de façon durable ou non*. Cela peut inclure l'introduction d'un processus détaillé et continue de surveillance et de vérification pour évaluer ouvertement si les dispositions institutionnelles à échelle du bassin atteignent les buts et les objectifs fixés par les pays. En effet, la métrologie constitue un point très faible en Afrique, sur les aspects quantitatifs et plus encore sur les aspects qualitatifs. Ainsi, la vérification basée sur les observations de surveillance est souvent très théorique.
- vi. Il existe d'autres caractéristiques importantes qui pourraient être considérées comme exemples de meilleures pratiques en matière de GRET comme l'importance d'une stratégie de communication claire, du leadership politique et du souci du compromis et du changement.

Tous les OBF/L existants ne connaissent pas ces lacunes dans la planification et la mise en œuvre de la GIRE ; ces lacunes sont diversement rencontrées, en fonction des contextes politique, juridique et institutionnel et des forces de l'OBF/L en question.

Tableau 1 : Lacunes dans les cadres de planification de la GIRE des OBF/L

Phases	Lacunes
A. Phase de lancement	<ul style="list-style-type: none"> • Plateformes multilatérales (MSP) de dialogue et de consultation • Identification des représentants des parties prenantes et consultations publiques appropriées • Mécanismes de participation de la société civile • Capacité technique à élaborer une feuille de route, un plan de travail détaillé et des procédures de S&E • Élaboration d'une vision à long terme
B. Analyse de situation	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité technique d'évaluation de la situation actuelle, y compris des défis transfrontaliers (production d'énergie hydraulique, agriculture irriguée, navigation fluviale, lutte contre les inondations, « infrastructures écologiques », etc.) • Outils et méthodologies d'identification des problèmes, des défis et des potentialités et des contraintes en matière de gestion • Manque de cohérence entre les plans régionaux de GIRE et manque d'harmonisation aux niveaux national et transfrontalier • Intégration très limitée de la gestion des eaux souterraines (aquifères transfrontaliers) dans la planification de la GIBH
C. Création de scénarios et choix stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité technique à prendre en considération les défis transfrontaliers et l'intégration entre les pays du bassin • Identification des avantages partagés découlant de la coopération plutôt que des intérêts (de la concurrence économique au partage des avantages) • Intégration des enjeux liés au développement et au changement climatique • Utilisation d'outils d'aide à la prise de décisions qui permettent de simuler des questions hydrologiques, hydrauliques, biologiques et économiques et de favoriser les scénarios de plans et de programmes de développement à différentes périodes • Définition d'actions de nature plus ou moins transfrontalières • Développement des activités de renforcement des capacités qui appuieront la mise en œuvre • Leadership des principaux projets d'infrastructure : qui fait quoi ?
D. Planification des investissements	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité technique en matière de planification stratégique • Outils de simulation, avec un minimum de réseaux de météologie • Utilisation d'outils spécifiques qui facilitent l'optimisation économique des investissements et le partage des avantages entre les pays • Outils et instruments de planification des actions prioritaires et du programme d'action détaillé • Stratégie et mécanismes de budgétisation et de financement
E. Mise en œuvre et suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité des OBF à coordonner la mise en œuvre qui garantit les liens opérationnels avec les pays • Capacité des pays membres des OBF à assurer une mise en œuvre efficace • Mobilisation de moyens financiers pour assurer la mise en œuvre des actions convenues • Systèmes de suivi et de S&E comprenant des indicateurs de performance (gouvernance et technique) • Mécanisme d'information fiable et efficace pour régulièrement informer les différentes parties prenantes des bassins sur les actions

Les OBF/L font face à un certain nombre d'insuffisances et de faiblesses qui ne sont pas directement liées au processus de planification de la GIRE et qui, si elles ne sont pas correctement traitées à temps, pourraient entraver la planification et la mise en œuvre de la GIRE. Ces insuffisances et ces faiblesses sont résumées dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Insuffisances et faiblesses de certains OBF/L africains

Enjeux	Insuffisances et faiblesses
1. Vision politique et stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs bassins fluviaux/lacustres ne disposent pas d'organismes formalisés et certains OBF/L existants n'incluent pas tous les pays partageant le même bassin • Engagement inégal en faveur de la gestion durable des ressources en eau transfrontalières • Sensibilisation politique sur les « coûts d'inaction » insuffisante • Absence de cadre environnemental (politique, juridique et institutionnel) international favorisant l'orientation de la planification stratégique (mandat sur les questions relatives aux ressources en eau, les principes directeurs et l'orientation de l'action sur les ressources en eau) • Absence de cadres politique et réglementaire appropriés • Absence d'instruments transfrontaliers supplémentaires permettant une mise en œuvre efficace des cadres mondiaux de coopération transfrontalière • Insuffisance d'instruments de gouvernance de l'eau basés sur les concepts et les principes de GIRE • Absence de plans de GIRE pour un certain nombre de bassins fluviaux internationaux • Liens faibles entre le développement stratégique et la planification de la GIRE transfrontalière ainsi que divers autres processus de planification régionaux et sectoriels • Absence de plans régionaux et transfrontaliers pour guider le processus d'intensification de la GIRE à l'échelle nationale • Intégration inadéquate de la gestion de l'environnement, de la gestion des demandes, de la résolution des conflits et de l'économie verte dans la planification de la GIRE • Engagement trop faible ou absence d'engagement de l'ensemble des pays partageant les mêmes bassins fluviaux internationaux • Interaction limitée entre les OBF/L et les CER et les autres organismes régionaux
2. Systèmes de suivi et d'information sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse et compréhension insuffisantes de la situation de l'eau (y compris des indicateurs biologiques) et des tendances • Base de connaissance inadéquate sur les ressources en eau pour la planification, le développement et la gestion au niveau du bassin • Manque d'entretien des réseaux de suivi, de production de données de base et faiblesse des systèmes d'information sur l'eau et du suivi transfrontalier • Capacités humaines et institutionnelles limitées en matière de saisie des données, d'analyse, de recherche, de production d'informations et de partage et de gestion des connaissances • Manque de capacités techniques appropriées pour organiser la production et le partage d'informations • Manque d'instruments (accords ou protocoles) d'échange d'informations et de données appropriés et difficulté de mise en œuvre des accords ou des protocoles existants • Un reporting restreint et des connaissances portant principalement sur des informations fiables et avérées • Absence de systèmes de S&E et d'indicateurs de performance durables
3. Cadre institutionnel dédié	<ul style="list-style-type: none"> • Faible coordination à tous les niveaux entre les pays qui ont entrepris des réformes visant à améliorer l'environnement favorable • Faible niveau de coordination entre les institutions et de collaboration entre les secteurs à différents niveaux pour l'optimisation de la planification et de la mise en œuvre • Les cadres institutionnels à tous les niveaux de la hiérarchie ne sont pas opérationnels et efficaces pour mettre en œuvre les fonctions de la GIRE • Absence de partenariat et partage et développement des synergies limités entre les institutions au niveau régional • Absence de transposition des politiques et des visions dans des stratégies, des plans et des programmes définissant clairement les rôles et les responsabilités des États membres, des partenaires régionaux, des autorités de bassin et des organismes publics correspondant à tous les niveaux, du secteur privé et des rôles publics

Enjeux	Insuffisances et faiblesses
4. Cadre de participation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse ou absence de plateformes pour la participation des parties prenantes et des organisations de la société civile • Lacunes opérationnelles pour la participation de la société civile à la planification de la GIRE • Participation inadéquate des parties prenantes au développement et à la gestion des ressources des bassins, y compris un bon équilibre entre les genres • Ressources limitées affectées à la participation de la société civile pour assurer un bon degré d'appropriation • Communication limitée sur les questions de gestion et de mise en valeur des ressources en eau • Absence de considération des questions liées à la GIRE dans le ME entre l'AMCOW et l'ANEW • Absence de représentant de la société civile au sein de RAOB
5. Renforcement des capacités et développement	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités institutionnelles et humaines limitées des institutions nationales et régionales de gestion de l'eau pour exécuter les tâches de gestion des bassins fluviaux transfrontaliers basées sur des approches intégrées • Insuffisance ou absence de capacité de gestion des ressources en eau transfrontalières et sur les questions de GIRE • Capacité limitée des acteurs clés en matière de compréhension, de négociation et de mise en œuvre des accords internationaux en matière d'eau • Soutien limité aux OBF/L en matière de capacité technique
Modalités de financement et mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance ou absence de moyens financiers pour garantir la mise en œuvre des plans de GIRE existants • Promotion limitée des plans de GIRE par les États riverains et les OBF/L aux niveaux national, régional et international en vue d'obtenir le large soutien dont ceux-ci ont besoin pour assurer leur mise en œuvre • Manque de stratégies et de mécanismes de financement pour soutenir la planification et la mise en œuvre de plans de GIRE subséquents

Ces insuffisances et faiblesses de certains OBF/L africains montrent l'importance des trois phases de planification de la GIRE comme approche de GIBH pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Ces trois phases sont la motivation, la conception et la mise en œuvre.

Phase 1 - MOTIVATION : Traditionnellement, les États ont privilégié le développement de l'eau à l'intérieur de leurs frontières. La gestion coopérative des ressources en eau transfrontalières nécessite un important changement de priorité ainsi que des coûts et des efforts considérables pour instaurer la confiance, les partenariats et les institutions nécessaires. Les États riverains doivent être motivés à engager le processus de coopération transfrontalière sur les ressources en eau partagées, parfois avec le soutien de tiers. Souvent, un conflit permanent ou un désir de prévenir un conflit imminent motivera les États à engager un processus de dialogue et de planification conjointe. Toutefois, la motivation résulte de plus en plus de la reconnaissance des avantages mutuels (économiques, environnementaux, géopolitiques, etc.) qui peuvent être tirés et partagés à partir de l'amélioration de la gestion coopérative des ressources en eau à l'échelle du bassin. Le spectre du changement climatique, avec les incertitudes et les défis qu'il impliquera à la gestion de l'eau, ne fera que s'ajouter à l'importance - et à la motivation pour - de l'amélioration de la coopération transfrontalière pour les bassins des lacs, des aquifères et des fleuves.

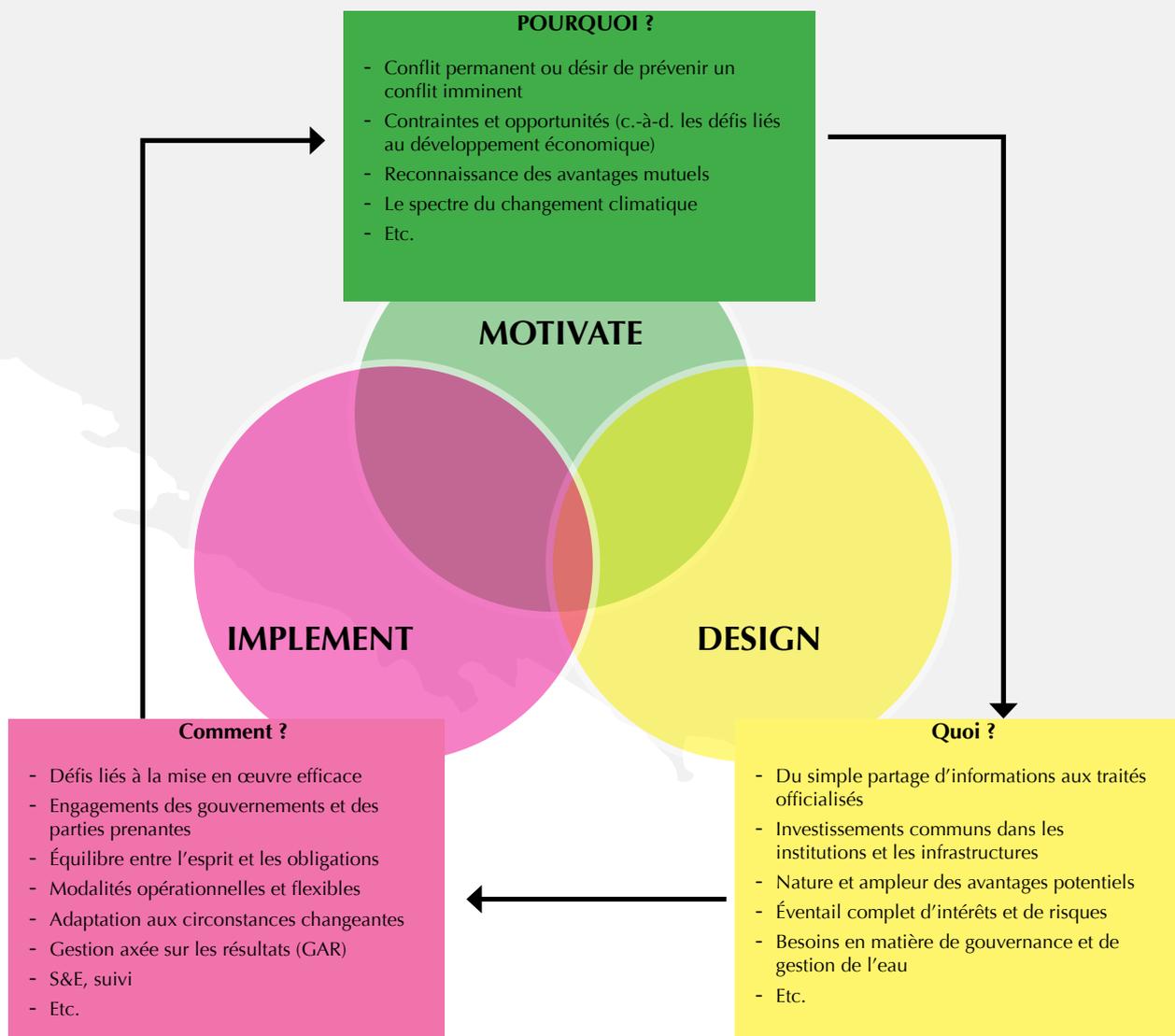
Phase 2 - CONCEPTION : Une fois que les États acceptent de coopérer en matière de gestion de l'eau, il conviendra d'étudier et de concevoir la forme de la coopération. Il existe plusieurs moyens par lesquels les États riverains peuvent renforcer leur coopération : du simple partage d'informations aux traités officiels et aux investissements communs dans les institutions et les infrastructures. Le niveau et la forme de coopération appropriés seront déterminés dans une large mesure par la nature et l'ampleur

des avantages potentiels à atteindre grâce à la coopération et les coûts engagés. Les États et les parties prenantes doivent donc s'engager dans un dialogue multipartite afin d'identifier l'éventail complet des intérêts et des risques (économiques, sociaux et environnementaux). Une fois que les objectifs de coopération deviennent clairs, les besoins nécessaires en matière de gouvernance et de gestion des ressources en eau peuvent être décidés et conçus.

Phase 3 - MISE EN ŒUVRE : La mise en œuvre va bien au-delà de la simple proclamation des principes et des règles. Aussi difficile que puisse être l'élaboration des plans de GIRE à long terme, leurs mises en œuvre efficaces sont souvent encore plus complexes. La mise en œuvre nécessite de véritables engagements de la part des gouvernements et des parties prenantes ainsi qu'un équilibre difficile entre le respect de l'esprit des accords et de ses obligations spécifiques, tout en élaborant des modalités opérationnelles et souples qui fonctionnent dans la pratique et en s'adaptant aux circonstances changeantes.

Les liens entre ces trois phases sont indiqués à la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Contenus et liens entre les trois phases de la planification de la GIRE pour les cours d'eau internationaux



3.2 Domaines d'action potentiels relatifs à planification et à la mise en œuvre de la GIRE

L'objectif ultime de la planification de la GIRE consiste à gérer et à mettre en valeur de façon durable les ressources en eau. Étant donné qu'il est largement admis que les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources en eau sont entreprises à une échelle intégrée du bassin, la gestion du bassin fluvial dans son ensemble constitue donc la meilleure façon d'assurer l'intégrité de l'écosystème. Elle constitue également le meilleur moyen de tirer parti de la productivité et d'accroître la somme totale des avantages dans la mesure où elle permet aux planificateurs de trouver les meilleurs sites possibles pour différentes activités.

La gestion à l'échelle du bassin dans un bassin transfrontalier nécessite toutefois une coopération transfrontalière. Tous les bassins étant partagés par plusieurs utilisateurs, il y aura toujours des difficultés à gérer les bassins de manière holistique tout en satisfaisant au même moment les intérêts distincts des multiples parties prenantes.

D'un BFT à un autre, il existe différents champs d'application et niveaux de mise en œuvre de la gestion des bassins transfrontaliers. Basés sur les principales conclusions, les domaines d'intervention et les domaines d'action potentiels du RAOB qui découlent de l'analyse de situation sont décrits dans le tableau 3 ci-dessous. Les domaines d'action potentiels sont regroupés en quatre domaines d'intervention qui représentent les principales catégories de mesures que les OBF/L africains doivent prendre en considération pour la planification de la GIRE :

- Gouvernance : politiques, législation, institutions et gestion
- Développement des connaissances et renforcement des capacités
- Participation, sensibilisation, appropriation
- Surveillance et évaluation (S&E) et gestion adaptative

Tableau 3 : Domaines d'action potentiels pour les interventions

Domaines d'intervention	Domaines d'action potentiels
1. Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien politique et temps • Systèmes politiques, sociaux, économiques et juridiques et dispositions institutionnelles qui développent et gèrent les ressources en eau et fournissent des services liés à l'eau basés sur l'approche de la GIRE • Développement stratégique visant à définir l'orientation future (les objectifs et la façon de les atteindre) et à orienter la planification de la GIRE (transposition de la stratégie choisie sous forme d'objectifs, d'activités et de moyens connexes) • Mandats de gouvernance des OBF/L pour permettre une bonne GIBH des ressources en eau transfrontalières (élargissement des mandats et des fonctions des organismes de bassins transfrontaliers pour prendre en considération l'approche de la GIRE) • Coopération transfrontalière ou accords juridiques à travers des organismes de bassin bien établis pour la gestion transfrontalière des bassins fluviaux/lacustres • Compréhension des accords sur l'eau • Mécanismes, stratégies et plans de financement durables
2. Développement des connaissances et renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération régionale motivante sur les ressources en eau partagées et la gestion transfrontalière • Une base de connaissance solide et fiable qui renforce la confiance, diminue la collecte et l'analyse des données doublonnées (et coûteuses) et permet de combler les lacunes en matière de connaissances stratégiques • Plan de gestion des connaissances efficace • Mécanismes de diffusion et politiques de divulgation de l'information • Renforcement des capacités et mobilisation des ressources humaines • Activités de renforcement des capacités pour appuyer le processus de planification et la phase de mise en œuvre
3. Participation, sensibilisation, appropriation	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation de la participation effective des parties prenantes et de la société civile • Liens entre les plans de GIRE et d'autres plans de développement régional et documents des CER qui portent, ou devraient porter, sur la gestion et le développement durables des ressources en eau • Engagement constructif pour la prise de décisions complexes • Recherche de consensus
4. S&E et gestion adaptative	<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à la gestion des ressources en eau transfrontalières • Participation des parties prenantes • Mécanismes d'utilisation d'informations actualisées pour modifier les politiques, les stratégies et les pratiques de gestion • Systèmes d'information et de suivi transfrontalier • Systèmes de gestion des performances • Systèmes de reporting

4. PLAN D'ACTION

4.1 Actions potentielles détaillées par le RAOB

Les lacunes, les insuffisances et les faiblesses en matière de planification de GIRE pour les OBF/L africains, identifiées grâce à l'examen de la situation actuelle, conduisent aux besoins en termes de domaines et d'actions prioritaires pour améliorer ou compléter les cadres existants. Même si le RAOB ne peut pas traiter toutes les actions prioritaires, sa contribution à la Vision africaine de l'eau 2025 dans le cadre de son mandat pourrait sensiblement combler les lacunes en matière de planification de la GIRE et ainsi permettre de renforcer les OBF/L.

Conformément aux quatre domaines d'intervention ci-dessus, la portée du mandat du RAOB est orientée par ordre d'importance comme suit :

- La gouvernance, la gestion des connaissances et les activités de renforcement des capacités constituent la partie la plus importante du mandat du RAOB : les activités 2, 3, 9 et 10 pour la gouvernance ; les activités 1, 5, 6 et 7 pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités.
- La S&E et la gestion adaptative, avec les activités 4 et 8, représentent le second domaine d'intérêt.
- Les questions liées à la participation sont moins importantes dans le mandat du RAOB, avec une très petite partie de l'activité 4.

Le rapport thématique sur le cadre juridique des OBF/L⁹ a fait ressortir un certain nombre de rôles potentiels que le RAOB pourrait jouer dans la réduction des lacunes identifiées. Le RAOB pourrait notamment :

- › Promouvoir le développement de politiques régionales et de cadres juridiques afin, entre autres, de mieux intégrer les aspects socio-économiques dans les politiques relatives à la gestion de l'eau
- › Promouvoir l'harmonisation des politiques et des lois nationales avec les objectifs politiques et les cadres juridiques régionaux
- › Faciliter le développement d'accords propres aux bassins conformes aux cadres juridiques régionaux adoptés
- › Soutenir la création d'OBF/L pour tous les principaux bassins et aquifères pour lesquels il n'en existe pas encore et pour ceux qui ont exprimé le besoin d'en avoir.
- › Aider les pays/bassins à identifier les types d'OBF/L les plus appropriés pour les besoins de gestion et de développement propres au bassin
- › Renforcer la capacité des OBF/L à jouer un rôle effectif dans la coordination avec les acteurs régionaux (CER) et dans la planification conjointe entre États membres

Par conséquent, l'accent mis sur les services de soutien qui pourraient être fournis par le RAOB aux OBF/L sera établi par ordre d'importance sur (i) la gouvernance, (ii) le renforcement des connaissances et des capacités, (iii) la S&E et la gestion adaptative, (iv) la participation. D'autres partenaires régionaux tels que les CER, le GWP (Afrique), l'UICN (Afrique), le PHI de l'UNESCO, les OSC, l'ONU-Afrique, etc. devraient compléter le soutien du RAOB.

Le tableau 4 ci-dessous présente des mesures de soutien potentielles détaillées qui reposent sur les besoins des OBF/L en matière d'amélioration ou de parachèvement de leurs cadres de planification de la GIRE ainsi que sur le mandat du RAOB.

⁹ Rapport publié dans le cadre du projet SITWA (novembre 2013)

Tableau 4 : Actions de soutien potentielles détaillées basées sur le mandat du RAOB

Domaines d'intervention	Actions de soutien potentielles du RAOB
1. Gouvernance : Institutions, réglementations, gestion	<p>1.1. Participer activement à la formulation des politiques et à leur mise en œuvre en apportant l'expérience de la pratique et réaliser des diagnostics et des analyses permettant d'harmoniser les politiques, les stratégies et les pratiques aux niveaux national, des bassins et des sous-bassins</p> <p>1.1.1. Élaboration de visions à long terme et planification stratégique</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Réunir et diffuser les bonnes expériences d'engagements (politiques) en faveur d'une gestion durable des ressources en eau transfrontalières b) Renforcer les capacités techniques en matière d'élaboration de visions et de planification stratégique c) Créer un cadre environnemental (politique, juridique et institutionnel) international favorable pour orienter la planification stratégique (mandat concernant les questions relatives aux ressources en eau, principes directeurs et orientation des actions sur les ressources en eau) d) Établir des liens entre le développement stratégique et la planification d'une GIRE transfrontalière ainsi que divers autres processus de planification régionaux et sectoriels e) Transposer les politiques et les visions en des stratégies, des plans et des programmes définissant clairement les rôles et les responsabilités des États membres, des partenaires régionaux, des autorités de bassins et des organismes publics correspondants à chaque niveau, du secteur privé et des rôles publics <p>1.1.2. Mettre en place des cadres politiques et réglementaires appropriés</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Élaborer des cadres politiques et réglementaires appropriés b) Élaborer et promouvoir des instruments juridiques transfrontaliers supplémentaires permettant une mise en œuvre efficace des cadres mondiaux de coopération transfrontalière c) Appuyer l'harmonisation des cadres juridiques et institutionnels des pays partageant le même bassin <p>1.1.3. Élaboration d'outils, de méthodologies et de plans de GIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Élaborer et promouvoir des outils et des méthodologies pour l'identification des problèmes, des défis ainsi que des potentialités et des contraintes en matière de gestion b) Mettre en place des orientations régionales/transfrontalières pour orienter et améliorer les processus de planification et de mise en œuvre de la GIRE au niveau des pays c) Passer en revue les plans de GIRE en vue d'une harmonisation conforme aux plans régionaux/transfrontaliers de GIRE d) Élaborer et promouvoir les plans de GIRE pour les bassins fluviaux internationaux qui n'en disposent pas e) Élaborer des outils adéquats pour la gestion de l'environnement, la résolution des conflits et l'intégration de l'économie verte dans la planification de la GIRE transfrontalière f) Mettre à profit les politiques, les législations et les dispositions institutionnelles existantes en matière d'eau qui développent et gèrent les ressources en eau transfrontalières en s'appuyant sur l'approche de la GIRE

Domaines d'intervention	Actions de soutien potentielles du RAOB
1. Gouvernance : Institutions, réglementations, gestion	<p>1.2. Promouvoir et renforcer les organismes existants et encourager la création de nouveaux organismes de bassins</p> <p>1.2.1. Renforcement des OBF/L existants et promotion de nouveaux organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Renforcer la coopération transfrontalière à travers l'élaboration d'accords juridiques adéquats b) Encourager l'adhésion aux accords et promouvoir le plein engagement de tous les pays partageant les mêmes bassins fluviaux internationaux c) Actualiser les mandats des OBF/L pour assumer une bonne GIBH pour les ressources en eau transfrontalières (élargissement des mandats et des fonctions des organismes de bassins transfrontaliers pour prendre en considération l'approche de la GIRE) d) Appuyer la création de nouveaux OBF/L et encourager la signature et la ratification des accords e) Présenter les concepts et les principes de la GIRE ainsi que le partage des avantages et des coûts aux OBF/L nouvellement créés <p>1.2.1. Promotion de la coordination institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place des cadres institutionnels opérationnels et efficaces à tous les niveaux de la hiérarchie pour mettre en œuvre les fonctions de la GIBH b) Renforcer la coordination à tous les niveaux entre les pays qui ont entrepris des réformes visant à améliorer l'environnement favorable c) Améliorer le niveau de coordination entre les institutions et renforcer et encourager la collaboration entre les secteurs à différents niveaux pour optimiser la planification et la mise en œuvre
	<p>1.3. Organiser des activités communes d'intérêt régional entre les membres et soutenir leurs actions en obtenant notamment des financements</p> <p>1.3.1. Développement d'activités communes</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Organiser et encourager les consultations entre les OBF/L dans la région en vue d'accroître les activités communes b) Développer des synergies entre les OBF/L dans la région et les CER concernées c) Promouvoir les consultations et le développement des synergies entre les OBF/L qui sont à cheval sur plus d'une CER en lien avec les CER concernées d) Renforcer la recherche sur les ressources en eau partagées à travers des programmes conjoints, la collaboration des instituts de recherche et l'amélioration des échanges d'informations <p>1.3.2. Collecte de fonds et mobilisation des ressources financières</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Capitaliser les expériences sur la mobilisation des moyens financiers et élaborer une stratégie de financement ainsi que des lignes directrices et des mécanismes opérationnels qui pourraient garantir la mise en œuvre des plans de GIRE existants et des actions convenues b) Effectuer une évaluation exhaustive des mécanismes financiers actuels et favoriser les consultations en vue de garantir le financement lié à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de GIRE c) Accroître les fonds mis à disposition pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau transfrontalières par (i) l'amélioration de la gouvernance globale de l'eau à l'échelle régionale, (ii) l'élaboration de mécanismes de cofinancement pour les pays, (iii) le renforcement des capacités des pays riverains en ingénierie financière et en techniques de négociation
	<p>1.4. Faciliter le développement d'outils de gestion institutionnelle et financière adaptés pour l'élaboration concertée de schémas directeurs et de programmes d'actions à moyen et long terme</p> <p>1.4.1. Élaboration d'outils de gestion institutionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Cartographier les bonnes pratiques et les outils de gestion institutionnelle et diffuser les conclusions auprès des OBF/L b) Organiser et encourager les consultations sur la question des ressources affectées à la participation de la société civile pour assurer un bon degré d'appropriation

Domaines d'intervention	Actions de soutien potentielles du RAOB
1. Gouvernance : Institutions, réglementations, gestion	<p>1.4.2. Élaboration d'outils de gestion financière</p> <p>a) Appuyer le développement d'initiatives et de processus transfrontaliers des plans de GIRE en termes de gestion financière</p> <p>b) Élaborer des outils de gestion financière pour faciliter la mise en œuvre des plans, des schémas directeurs et des programmes d'action existants en matière de GIRE</p> <p>1.5. Soutenir le Comité des ministres africains de l'Eau (AMCOW), répondre à ses demandes spécifiques sur la gestion par bassin et mettre en œuvre ses orientations dans ce domaine</p> <p>1.5.1. Soutenir la mise en œuvre des actions des CER (politiques régionales sur l'eau et plans de GIRE) pertinentes pour le renforcement des OBF/L en termes d'assistance technique et de soutien à la collecte de fonds</p> <p>1.5.2. Développer des synergies entre le RAOB et les CER pour soutenir les OBF/L</p> <p>1.5.3. Étudier la faisabilité et les modalités de la présence de la société civile (SC) dans le cadre institutionnel du RAOB</p> <p>1.5.4. Soutenir l'AMCOW dans l'examen du ME entre l'AMCOW et l'ANEW afin de refléter clairement les questions relatives à la GIRE concernant l'implication de la société civile (SC)</p> <p>1.5.5. Rechercher la cohérence entre les actions du RAOB et les thèmes du plan de travail de l'AMCOW en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre de la GIRE</p>
2. Gestion des connaissances, besoins en matière de capacité et renforcement des capacités	<p>2.1. Développer la coopération entre les organismes chargés de la GIRE et favoriser les échanges d'expériences et d'expertises entre eux</p> <p>2.1.1. Développement, gestion et partage des connaissances</p> <p>a) Développer et diffuser les connaissances sur l'intégration de la gestion des eaux souterraines (aquifères transfrontaliers), le développement des infrastructures et les questions de changement climatique dans la planification de la GIBH</p> <p>b) Développer et diffuser les connaissances sur l'utilisation des outils d'aide à la prise de décisions qui permettent de simuler des questions hydrologiques, hydrauliques, biologiques et économiques, facilitent l'optimisation économique des investissements et le partage des avantages entre les pays, et pour simuler des scénarios de plans et programmes de développement à différentes périodes</p> <p>c) Élaborer des moyens de communication et de reporting sur les questions de gestion et de développement des ressources en eau transfrontières en mettant l'accent sur les informations rigoureuses et fondées sur des données probantes</p> <p>d) Encourager les partenariats pour le partage d'informations, l'échange d'expériences et d'expertises entre les OBF/L et le développement des synergies entre les institutions au niveau régional (CER et OBF/L)</p> <p>e) Soutenir la vulgarisation des instruments juridiques existants (accords sur l'eau, chartes de l'eau, codes de conduite sur l'eau, etc.) afin d'améliorer la compréhension des contextes transfrontaliers</p> <p>f) Amélioration prioritaire des bases de données et de connaissances sur les aquifères transfrontaliers</p> <p>2.1.2. Renforcement des capacités et développement des capacités</p> <p>a) Tirer parti et diffuser les bonnes pratiques en matière de capacité technique qui tiennent compte des défis transfrontaliers et de l'intégration entre les pays du bassin</p> <p>b) Organiser des formations régionales sur l'élaboration de feuilles de route, de plans de travail et de mécanismes de S&E pour la planification de la GIRE</p> <p>c) Soutenir le développement des capacités techniques sur (i) l'évaluation de la situation actuelle, y compris les défis transfrontaliers (production d'énergie hydraulique, agriculture irriguée, navigation fluviale, lutte contre les inondations, « infrastructures vertes », etc.) et (ii) les outils et les instruments de planification d'actions prioritaires et de programmes d'action détaillés</p> <p>d) Faciliter les consultations et soutenir toutes les initiatives pour le partage d'expériences en matière de collecte de fonds et d'élaboration de schémas directeurs</p> <p>e) Échanger des expériences et initier un programme de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières</p>

Domaines d'intervention	Actions de soutien potentielles du RAOB
	<p>f) Identifier des modèles et des méthodologies pour l'identification des avantages partagés qui découlent de la coopération plutôt que des intérêts</p> <p>g) Préparer et diffuser des modalités pour la définition d'actions de nature plus ou moins transfrontalière</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">2. Gestion des connaissances, besoins en matière de capacité et renforcement des capacités</p>	<p>2.2. Renforcer et mettre en réseau les centres de documentation et d'information existants des organismes membres pour produire, échanger, synthétiser et diffuser les connaissances et les savoir-faire sur la GIRE en collaboration avec leurs partenaires régionaux et internationaux et soutenir la création de nouveaux systèmes de documentation et d'information sur l'eau au sein des organismes qui n'en disposent pas</p> <p>a) En lien avec les CER et les autres partenaires régionaux, (i) contribuer au renforcement des centres de documentation et d'information existants, (ii) initier ou soutenir la création de nouveaux centres sur la base de connaissance pour la planification, le développement et la gestion à l'échelle du bassin</p> <p>b) Soutenir l'élaboration et la mise en place d'une base de connaissance solide et fiable qui renforce la confiance, diminue la collecte et l'analyse des données doublonnées (et coûteuses) et permet de combler les lacunes en matière de connaissances stratégiques</p> <p>c) Procéder à une évaluation exhaustive de l'opérationnalité/fonctionnalité des observatoires de bassins existants et soutenir le renforcement et/ou la création d'observatoires de l'eau ou de l'environnement pour les OBF/L et CER (CEDEAO, CEEAC, CDAA, etc.)</p> <p>2.3. Développer l'information et former les responsables et les personnels des organismes de bassin et des administrations du secteur de l'eau et encourager l'éducation des populations sur ces questions, conduire des études et préparer du matériel pédagogique</p> <p>a) Soutenir les programmes et les actions de développement des capacités institutionnelles et humaines en matière de collecte de données, d'analyse, de recherche, de production d'informations, de partage et de gestion des connaissances aux niveaux national et du bassin</p> <p>b) Renforcer les ressources humaines et les capacités institutionnelles des institutions nationales et régionales de gestion de l'eau en vue d'exécuter des tâches de gestion transfrontalière des bassins fluviaux basées sur des approches intégrées</p> <p>c) Élaborer des politiques de divulgation de l'information et des mécanismes de diffusion</p> <p>d) Élaborer une stratégie de renforcement des capacités pour le personnel des OBF/L</p> <p>2.4. Promouvoir les principes de GIRE par bassin dans les programmes de coopération internationale</p> <p>2.4.1. Élaboration d'instruments de gouvernance des eaux transfrontalières</p> <p>a) Élaborer et promouvoir des instruments clés de gouvernance de l'eau basés sur les concepts et les principes de GIRE</p> <p>b) Élaborer et diffuser des outils de développement stratégique visant à définir l'orientation future (les objectifs et la façon de les atteindre) et à orienter la planification de la GIRE (transposition de la stratégie choisie dans des objectifs, des activités et des moyens connexes concrets)</p> <p>c) Examiner les plans de GIRE des OBF et les plans de GIRE au niveau régional dans un souci de cohérence</p> <p>d) Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation axés sur la performance en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières en s'appuyant sur les évaluations du développement institutionnel</p> <p>2.4.2. Promotion de l'approche et des concepts de GIRE</p> <p>a) Contribuer au soutien que les CER et d'autres organes régionaux fournissent aux OBF/L dans la promotion de l'approche de la GIRE</p> <p>b) Promouvoir des plans de GIRE élaborés par les États riverains et les OBF dans les forums nationaux, régionaux et internationaux afin d'obtenir le large soutien dont ils ont besoin en vue d'une mise en œuvre réussie</p> <p>c) Fournir un soutien dans la motivation de la coopération régionale sur les ressources en eau partagées et la gestion transfrontalière</p>

Domaines d'intervention	Actions de soutien potentielles du RAOB
2. Gestion des connaissances, besoins en matière de capacité et renforcement des capacités	<p>2.4.3. Renforcement des capacités de gouvernance de l'eau fondées sur des approches intégrées pour la gestion des ressources en eau transfrontalières</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Aider les OBF/L à renforcer leurs capacités de coordination de la mise en œuvre en garantissant les liens opérationnels avec les pays b) Aider les pays membres des OBF/L à renforcer leurs capacités en vue d'assurer une mise en œuvre efficace c) Encourager le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières et sur les questions de GIREd) Renforcer les capacités des acteurs clés (nationaux, régionaux et internationaux) dans la compréhension, la négociation et la mise en œuvre des accords internationaux sur l'eau e) Initier des activités de renforcement des capacités pour appuyer le processus de planification de la GIRE ainsi que sa mise en œuvre f) Renforcer les capacités des acteurs clés sur des sujets relatives à la planification et à la mise en œuvre de la GIRE (gouvernance de l'eau, accords sur l'eau, chartes de l'eau, codes de conduite sur l'eau, besoins en eau et sécurité alimentaire, mesures relatives à l'eau et à l'adaptation au changement climatique, gestion de l'environnement, économie de l'eau et croissance économique, etc.)
3. S&E : Mise en œuvre et suivi, gestion adaptative, reporting	<p>3.1. Faciliter la mise au point d'instruments permettant de connaître et de surveiller les ressources en eau et d'organiser des bases de données pour la préparation concertée de plans directeurs et de programmes d'actions à moyen et long terme</p> <p>3.1.1. Développement de systèmes d'information durables</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Soutenir le développement des systèmes d'information et de surveillance transfrontalière durables sur la production et la gestion des données de base sur l'eau b) Former les principaux responsables nationaux et des OBF/L afin qu'ils acquièrent les capacités techniques et institutionnelles adéquates pour organiser la production et le partage d'informations c) Contribuer à l'élaboration d'instruments appropriés (accords ou protocoles) pour l'échange d'informations et de données et contribuer à la mise en œuvre des accords ou des protocoles existants <p>3.1.2. Promotion de la gestion adaptative</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Élaborer des systèmes de suivi et de S&E, y compris des indicateurs de performance (gouvernance et technique) b) Développer et mettre en œuvre la gestion des performances (i) Préparation de la performance stratégique (règles, procédures, directives et protocole), (ii) Évaluation des impacts des décisions politiques et de leur mise en œuvre c) Mettre en œuvre les indicateurs de performance en matière de GIRE (Indicateurs clés de performance ou ICP) - élaborés par la Facilité ACP-UE pour l'eau (2010) - pour la gestion des bassins transfrontaliers africains. d) Élaborer et promouvoir des outils de S&E pour surveiller les défis relatifs à la gestion des ressources en eau transfrontalières (incertitude hydrologique causée par le changement climatique, participation de plusieurs parties prenantes, maintien des relations ouvertes et constructives entre les États riverains, etc.) e) Élaborer et promouvoir des outils et des mécanismes d'utilisation d'informations actualisées pour modifier les politiques, les stratégies et les pratiques de gestion (production et partage d'informations, moyens et directives de collecte, de normalisation, de synthèse et d'amélioration des données, volonté et capacité d'échange de données et d'informations, capacité de mise en œuvre des systèmes d'information et des systèmes d'alerte aux inondations, etc.) f) Élaborer et diffuser un système de reporting pour les OBF/L et veiller à réexaminer régulièrement les objectifs de gestion et les résultats de la S&E

Domaines d'intervention	Actions de soutien potentielles du RAOB
4. Participation : Sensibilisation, confiance et appropriation	<p>4.1. Faciliter l'élaboration d'outils adaptés pour l'élaboration concertée de plans directeurs et de programmes d'actions à moyen et long terme</p> <p>4.1.1. Évaluation d'une série d'actions concernant la participation des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Procéder à une évaluation exhaustive des expériences africaines sur les plateformes multi-acteurs (MSP) en matière de dialogue et de consultation basée sur les initiatives existantes, notamment le Discours du Bassin du Nil (DBN) et d'autres initiatives pertinentes et promouvoir les bonnes pratiques b) Définir des orientations et des règles permettant d'identifier correctement les représentants des parties prenantes et de procéder à des consultations publiques en bonne et due forme c) Détecter et promouvoir des mécanismes d'information solides et efficaces qui renseignent régulièrement les différentes parties prenantes des bassins sur les actions <p>4.1.2. Promouvoir la participation de l'ensemble des parties prenantes à la gestion des ressources en eau transfrontalières</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Cartographier et promouvoir les bonnes pratiques/exemples de participation des Plateformes multilatérales (MSP) et des organisations de la société civile (OSC) pour l'élaboration de schémas directeurs et de programmes d'action b) Sur la base de la politique et de la stratégie de l'AMCOW pour l'intégration de l'aspect du genre dans le secteur de l'eau en Afrique (2011), élaborer un guide efficace pour la participation des parties prenantes au développement et à la gestion des ressources des bassins incluant un bon équilibre hommes-femmes c) Combler les lacunes opérationnelles relatives à la participation de la SC à la planification de la GIRE et améliorer la collaboration entre la SC et les OBT d) Tirer parti des expériences réussies de la participation de la SC et élaborer une stratégie pour son engagement et harmoniser sa participation e) Promouvoir le partage des expériences du Discours du Bassin du Nil (DBN) et d'autres expériences pertinentes f) Mettre au point et diffuser des instruments de participation publique tenant compte du vaste éventail de la participation publique (informer, consulter, impliquer, collaborer, responsabiliser), y compris l'inclusivité g) Renforcer la participation des parties prenantes à travers l'examen et la révision des politiques et de la législation dans l'ensemble des pays du bassin <p>4.1.4. Sensibilisation, confiance et appropriation</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Formuler et mettre en œuvre un programme d'information publique pour sensibiliser un large éventail de parties prenantes b) Élaborer et promouvoir des outils de sensibilisation, de confiance et de recherche de consensus et former les principaux responsables nationaux et les principaux responsables des OBF/L c) Élaborer et diffuser une stratégie de communication et des outils favorisant la bonne compréhension, le partage des meilleures informations disponibles, le renforcement de la base de connaissances et le renforcement de la confiance ainsi que de l'appropriation d) Promouvoir un engagement constructif et des approches de recherche de consensus pour la prise de décisions complexes concernant la gestion des ressources en eau partagées

4.2 Actions prioritaires, activités et budget

Comme il a été dit précédemment, il n'est pas nécessaire de mettre l'accent sur la planification de la GIRE pour les bassins des lacs/fleuves/aquifères internationaux et d'uniquement aborder les lacunes, les carences et les faiblesses qui pourraient entraver l'élaboration et la mise en œuvre de plans de GIRE. Même si le RAOB ne peut pas combler l'ensemble des lacunes et répondre à l'intégralité des besoins, l'idée consiste à hiérarchiser ces principaux besoins et lacunes que le RAOB et les OBF/L peuvent aborder durablement avec des moyens et dans des délais raisonnables.

Afin de hiérarchiser les actions concrètes que le RAOB pourrait proposer aux OBF/L, une analyse des causes et des effets des lacunes est effectuée dans le tableau 5 ci-dessous. Cette analyse aide à comprendre les améliorations proposées.

Les lacunes sont organisées dans les trois phases pour l'application de l'approche de la GIRE : (A) Préparation de la planification de la GIRE, (B) Élaboration des plans de GIRE, et (C) Mise en œuvre des plans de GIRE. Certaines lacunes s'appliquent à deux ou trois phases mais ne figurent toutefois que dans la phase pour laquelle elles ont le plus d'importance.

Tableau 5 : Liens entre les lacunes, les causes et les effets relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de GIRE pour la gestion des ressources en eau transfrontalières.

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
A- Préparation de la planification de la GIRE		
1. La vision de GIBH stratégique à long terme pour les ressources en eau partagées visant à guider la coopération transfrontalière en matière de ressources en eau partagées n'est pas très développée.	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de vision holistique - Capacité politique des acteurs clés limitée en matière de compréhension, de négociation et de mise en œuvre des accords internationaux sur l'eau - Manque de capacités techniques pour élaborer une feuille de route, un plan d'action détaillé et des procédures de S&E 	<ul style="list-style-type: none"> - Le consensus auquel les parties doivent parvenir ne repose pas sur une vision large et holistique de la voie privilégiée pour le développement économique futur - Les rêves, les aspirations et les espoirs partagés concernant l'état, l'utilisation et la gestion des ressources hydriques dans le bassin ne sont pas saisis. - Il est difficile d'établir le processus de planification sans guide ni orientation clairs pour les actions futures relatives aux ressources en eau
2. Engagement inégal pour une gestion conjointe durable des ressources en eau transfrontalières	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation politique sur les « coûts d'inaction » insuffisante - Engagement trop faible ou absence d'engagement de la part de l'ensemble des pays partageant les mêmes bassins fluviaux internationaux - Manque de véritable collaboration avec un engagement au plus haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence d'engagement à long terme rend la gestion des cours d'eau transfrontaliers incohérente - Le risque élevé de conflits entre les pays concernant les ressources hydriques partagées - Les États qui partagent les eaux transfrontalières font face à une demande croissante en eau, à la variabilité hydrologique, au développement unilatéral des bassins et à d'autres conflits qui pourraient contribuer à susciter des tensions relatives aux eaux transfrontalières - Les coûts potentiels des tensions entre les États riverains concernant les eaux transfrontalières sont élevés. Ceux-ci peuvent limiter les perspectives d'intégration, de stabilité et d'échanges régionaux. En effet, cela limite le potentiel de matérialisation du développement durable.
3. Les politiques, les stratégies, les décisions et les projets ne sont pas élaborés d'une manière intégrée qui reconnaît la manière holistique et interactive dont les ressources naturelles se comportent.	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance insuffisante des avantages résultant de la GIRE - La planification stratégique de la GIRE transfrontalière n'est pas toujours et/ou suffisamment liée aux divers autres processus de planification régionaux et sectoriels - Capacité humaine limitée pour faire face au caractère holistique et interactif des ressources 	La planification des ressources en eau partagées n'intègre pas l'intégralité des opportunités et des défis transfrontaliers

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
4. Les problèmes clés relatifs à la coopération transfrontalière ne sont pas traités de manière suffisamment adéquate pour être résolus.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre insuffisant d'instruments de gouvernance de l'eau reposant sur les concepts et les principes de la GIRE (économiques, sociaux, environnementaux,...) - Cadres juridiques et institutionnels inappropriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Les objectifs définis par les États riverains pour la gestion des fleuves transfrontaliers ne sont pas atteints. - Absence fréquente d'institutions pour la promotion de la gestion conjointe des ressources en eau partagées et de la gestion des différences. Là où elles existent, celles-ci demeurent souvent ad hoc, disparates et sous-financées
B- Élaboration des plans de GIRE		
5. Les rôles et les responsabilités des États membres individuels, des partenaires régionaux, des autorités des bassins et des agences étatiques correspondantes à tous les niveaux, du secteur privé et des pouvoirs publics ne sont pas clairement définis, créant ainsi des difficultés de mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de transposition des politiques et des visions dans les stratégies, les plans et les programmes - Manque de définition claire du rôle et des responsabilités des tous les acteurs impliqués - Faiblesse ou absence de cadre institutionnel permettant à chaque groupe clé des parties prenantes de prendre sa part 	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix des tâches que les différents acteurs doivent mettre en œuvre ne résulte pas d'une analyse détaillée de la situation actuelle - La mauvaise qualité du processus empêche l'amélioration de la gouvernance des ressources hydriques - Absence de normes élevées de délibération, de facilitation, d'inclusivité, d'échange d'informations et de communication avec tous les acteurs à tous les niveaux et au sens plus large
6. L'évaluation stratégique de l'eau et des ressources associées ne prend pas suffisamment en compte l'ensemble des données relatives au bassin	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'entretien des réseaux de suivi, de production de données de base et faiblesse des systèmes d'information sur l'eau et du suivi transfrontalier - Manque de capacités techniques appropriées pour organiser la production et le partage d'informations - Capacités humaines et institutionnelles limitées en matière de saisie des données, d'analyse, de recherche, de production d'informations et de partage et de gestion des connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> - La faible connaissance sur les ressources hydriques acquise à travers la mise en œuvre d'outils et de méthodes appelés « instruments de gestion » n'aide pas les décideurs à effectuer des choix judicieux et éclairés en ce qui concerne le développement et l'utilisation des ressources en eau. - Différents types d'outils de planification (systèmes d'information sur l'eau, réseaux de suivi, outils d'aide à la prise de décision,...) sont très peu utiles en raison du manque de données fiables et d'informations générées

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
<p>7. L'évaluation de la situation actuelle ne prend pas suffisamment en compte les défis transfrontaliers (production hydroélectrique, agriculture irriguée, navigation fluviale, contrôle des crues, « infrastructures vertes », etc.) et les problèmes, les défis ainsi que les potentiels et les contraintes de gestion ne sont pas bien définis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité technique limitée en matière de planification stratégique - Le manque de production de données de base (les données sont généralement incomplètes et dispersées) ; le manque d'homogénéité et de comparabilité (chaque producteur de données gère ses données selon ses propres procédures) ; l'absence de cadres juridique et institutionnel organisant l'accès aux et la diffusion des informations relatives à l'eau ; les données produites avec les fonds publics ne sont pas toujours accessibles gratuitement et les ensembles de données sont considérés comme confidentiels ; le manque de ressources humaines et le manque de capacités de formation - Réticence des autorités nationales à fournir les informations (à caractère stratégique) aux pays voisins - L'absence ou l'inefficacité des systèmes d'alerte d'inondations dans l'ensemble du bassin - Base de connaissances sur les ressources hydriques insuffisante pour la planification, le développement et la gestion à l'échelle du bassin et pour l'intégration entre les pays du bassin 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions qui sont de nature plus ou moins transfrontalière sont difficiles à définir - La gestion environnementale, la gestion de la demande, la résolution des conflits et l'économie verte ne sont pas bien intégrées dans la planification de la GIRE - Compréhension et analyse insuffisantes de la situation (y compris les indicateurs biologiques) et des tendances liées à l'eau - Les inondations incontrôlées qui se produisent et provoquent diverses pertes (vies humaines et actifs économiques, sociaux et environnementaux) - La sécurité humaine et le développement peuvent être fragilisés si l'on ignore les eaux transfrontalières, les conflits et la mauvaise gestion pouvant rendre la préparation et les capacités régionales insuffisantes pour relever les défis posés par des phénomènes comme les inondations et les sécheresses. Ces vulnérabilités sont davantage exposées par l'absence de systèmes ou de mécanismes appropriés permettant de partager de manière efficace les données et les informations hydrologiques au sein d'un bassin.
<p>8. Les avis et les préoccupations des acteurs clés et des principales parties prenantes du bassin ne sont pas bien reflétés dans les processus de prise de décisions (planification, gestion et mise en œuvre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadre institutionnel solide à l'échelle du bassin permettant à tous les principaux acteurs du bassin de participer - Plateformes ou mécanismes inappropriés ou inexistantes pour la participation des parties prenantes et des organisations de la société civile, notamment une répartition équilibrée entre hommes et femmes pour le dialogue, les consultations et les prises de décision - L'absence de plateformes mondiales communes pour faire progresser la gestion conjointe des eaux transfrontalières ainsi que l'absence d'approches coordonnées entre les partenaires de développement constitue un problème majeur. 	<ul style="list-style-type: none"> - En raison de l'absence d'un cadre fort, clair et flexible, les points de vue de la communauté du bassin sont ignorés ou tenus pour acquis et ne sont pas systématiquement pris en considération. - La représentation de la parité hommes-femmes chez les principaux acteurs de chaque pays n'est pas bonne. - Le principe de « filiale » n'est pas appliqué pour permettre aux structures organisationnelles aux niveaux des bassins et des sous-bassins de prendre les décisions au plus bas niveau approprié.

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
9. Les initiatives et les actions des OBF/L se chevauchent avec celles des institutions au niveau régional (CER) ce qui provoque des incohérences, de l'inefficacité, un manque d'optimisation des ressources, un manque de cohérence entre les plans de GIRE nationaux et un manque d'harmonisation au niveau régional/transfrontalier	<ul style="list-style-type: none"> - Interaction limitée entre les OBF/L, les CER et les autres organismes régionaux - Coopération insuffisante entre les OBF/L et les CER - Absence de partenariat et partage et développement des synergies limités entre les institutions au niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources en eau partagées ne peuvent pas servir de point focal pour la coopération et diminuer les tensions entre les pays tout en promouvant l'intégration et le développement régional, tant dans un bassin que dans l'ensemble de la région. - Duplication des actions et manque de cohérence entre les actions aux niveaux régional et des bassins - Inefficacité, inefficacité et enfin manque de durabilité
10. Intégration très limitée de la gestion des eaux souterraines (aquifères transfrontaliers) dans une planification plus large de la GIBH	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsabilités des OBF/L en matière de gestion n'abordent pas clairement les questions relatives aux eaux souterraines - Manque de leadership pour renforcer le cadre institutionnel afin de gérer le développement des eaux souterraines et ainsi améliorer la sécurité de l'eau - Capacité technique limitée pour s'occuper de la gestion des eaux souterraines - Connaissance limitée des eaux souterraines et des aquifères, notamment des liens et des dépendances de l'écosystème des eaux souterraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'existe pas de vision unifiée des ressources en eaux souterraines et de surface - Les eaux souterraines ne peuvent pas jouer leur rôle prééminent dans la conservation d'importants écosystèmes aquatiques et terrestres - Mauvaise compréhension des systèmes d'eaux souterraines et de leurs interactions avec les eaux de surface
11. La simulation des enjeux hydrologiques, hydrauliques, biologiques et économiques et des scénarios pour les plans et les programmes de développement à différentes périodes n'est pas toujours appliquée.	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance limitée des mécanismes de partage des avantages - Utilisation insuffisante ou non-utilisation d'outils d'aide à la prise de décision - Faible capacité technique pour utiliser les outils de prise de décision qui permettent d'exploiter l'intégralité des opportunités et des avantages liés à la coopération 	<ul style="list-style-type: none"> - Les incertitudes relatives à la gestion des bassins transfrontaliers pourraient s'accroître en raison du manque de capacités et d'activités de développement appropriées aux niveaux national et régional - Il est difficile voire impossible d'atteindre le potentiel et les avantages maximaux liés à la coopération

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
<p>12. Les avantages liés à la coopération plutôt qu'aux intérêts (de la concurrence économique au partage des avantages) ne sont pas totalement compris et identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation limitée ou inefficace des outils spécifiques qui facilitent l'optimisation économique des investissements et le partage des avantages entre les pays - Les outils et les instruments permettant de planifier les actions prioritaires et les plans d'action détaillés font défaut ou ne sont pas utilisés au maximum de leurs capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - L'importance de la gestion adéquate des eaux transfrontalières, les suggestions visant à l'améliorer et à la développer ainsi que l'identification d'un certain nombre de nouveaux défis relatifs à la gestion efficace des eaux transfrontalières ne sont pas bien saisies. - Les effets d'une mauvaise gestion des eaux transfrontalières se font ressentir dans d'autres secteurs (les efforts visant à éliminer la pauvreté peuvent être sérieusement entravés car ceux-ci sont, au moins de manière indirecte, liés à la manière dont les eaux transfrontalières sont gérées) - Le leadership dans d'importants projets d'infrastructure n'est pas précisé (qui fait quoi ?)
<p>13. Le budget des actions prioritaires qui sont détaillées dans un plan d'action à court terme (quelques années) n'est ni estimé de manière réaliste ni présenté sous la forme d'un plan d'investissement distribué aussi équitablement que possible entre les États du bassin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'investissement et les programmes annuels ne disposent pas de stratégie et de mécanismes de budgétisation et de financement sains - Pour chaque action, l'autorité contractante nationale ou internationale n'est pas clairement identifiée et les mesures de financement ne sont pas suffisamment développées 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accent est mis sur le développement de l'eau (c.-à-d. investissements pour exploiter de nouvelles sources d'eau) au détriment de la gestion de l'eau (c.-à-d. investissements pour améliorer les pratiques liées à l'utilisation de l'eau) - Les tierces parties intéressées (donateurs) ne peuvent pas engager les fonds appropriés pour soutenir la mise en œuvre - Les ressources financières requises pour assurer la mise en œuvre ne sont pas intégralement mobilisées et mises à disposition à temps - Certains pays peuvent faire preuve d'un intérêt limité lorsqu'ils se rendent compte qu'ils ne bénéficient pas d'une part équitable des avantages
<p>C - Mise en œuvre des plans de GIRE</p>		
<p>14. Faible coordination institutionnelle à tous les niveaux entre les pays qui ont entrepris des réformes pour créer un environnement favorable et faible niveau de coordination entre les institutions et de collaboration entre les secteurs à différents niveaux (dans le pays) pour optimiser la planification et la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités limitées des OBF/L pour coordonner la mise en œuvre assurant les liens opérationnels avec les pays - Capacités limitées des pays membres des OBF/L pour assurer une mise en œuvre effective - Les avis de la société civile ne sont pas reflétés dans les décisions - Les besoins en capacités ne sont pas systématiquement évalués et inclus dans les plans de GIRE 	<ul style="list-style-type: none"> - Ceux qui veulent mieux comprendre et s'impliquer de manière efficace dans la gestion des eaux transfrontalières ne peuvent pas améliorer leur compréhension du contexte transfrontalier. - Sans véritables mécanismes de coordination, la lutte pour l'eau pourrait générer des conflits entre les pays et entre différentes régions d'un même pays.

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
15. Capacités institutionnelles et humaines limitées (OBF/L et pays) pour convenablement gérer les diverses fonctions d'exécution de la planification et de la mise en œuvre de la GIRE	La capacité pour la GIRE de la Vision africaine de l'eau pour 2025 est sous-développée <ul style="list-style-type: none"> - Volonté & engagement politiques, sensibilisation du public - Environnement favorable à travers des réformes institutionnelles - Nombre adéquat de professionnels de l'eau motivés et hautement qualifiés - Système efficace et financièrement viable pour les données et les informations 	<ul style="list-style-type: none"> - En dépit du large consensus sur les défis auxquels l'Afrique fait face (manque de capacités, de coordination financière et de volonté politique), l'accent a davantage été mis sur les individus plutôt que sur les institutions, avec davantage de soutien opérationnel que de soutien institutionnel - Peu de bassins transfrontaliers sont parvenus à des accords de coopération pourtant essentiels. Les OBL/F sont limités par les obstacles organisationnels et financiers - L'approche de la GIRE ne repose pas encore sur la demande : il est nécessaire de passer d'une approche de gestion induite par les approvisionnements à une approche de gestion reposant sur la demande - Il existe un risque que la transition vers l'« économie verte » échoue : accorder la priorité aux investissements et aux dépenses dans les domaines qui rendent les secteurs économiques liés à l'eau « plus vert », limiter les dépenses dans les domaines qui réduisent ou polluent les écosystèmes aquatiques, employer des instruments pour promouvoir les investissements verts et l'innovation, investir dans le renforcement des capacités et renforcer la gouvernance transfrontalière
16. Les ressources financières requises pour assurer l'élaboration de plans de GIRE ou la mise en œuvre des plans de GIRE existants ne sont pas mises à disposition	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de volonté et de capacité politiques pour réunir des fonds - Moyens financiers insuffisants pour assurer la mise en œuvre des plans d'action convenus - Absence de cadre réaliste et suffisamment incitatif pour les acteurs et les partenaires financiers - Ressources limitées affectées à la participation de la société civile pour assurer un bon degré d'appropriation 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de crédibilité des plans de GIRE et des OBF/L qui les ont promus - Les problèmes de développement et de gestion de l'eau que les plans de GIRE sont censés résoudre s'aggravent - Les parties prenantes ne peuvent pas s'approprier les enjeux et les actions convenues à mettre en œuvre - Les donateurs ont parfois participé à la collecte de fonds avec des valeurs, des programmes et une partialité externes possibles, rendant ainsi la coopération plus difficile
17. Les plans de GIRE existants (plans ou programmes stratégiques, plans directeurs, plans ou programmes d'investissement, ...) ne sont pas mis en œuvre à la vitesse souhaitée (délais)	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de capacité des OBF/L pour développer des actions susceptibles d'être financées reposant sur les plans de GIRE existants - Promotion limitée des plans de GIRE par les États riverains et les OBF/L aux niveaux national, régional et international en vue d'obtenir le large soutien dont ceux-ci ont besoin pour assurer leur bonne mise en œuvre - La question du financement des plans de GIRE n'est pas abordée à temps (au début de la planification et impliquant les donateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt limité des tiers (donateurs/bailleurs) - Retard dans la mise en œuvre - Les problèmes relatifs à l'eau deviennent de plus en plus difficiles à résoudre - L'eau ne contribue plus à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la durabilité environnementale mais devient au contraire un facteur important dans l'aggravation de la situation déjà fragile

LACUNE/BESOIN	CAUSES	EFFETS (passés, présents, prévisibles)
<p>18. Manque de connaissances pour informer les populations sur la gestion durable du bassin et pour évaluer ouvertement si les dispositions institutionnelles à l'échelle du bassin permettent d'atteindre les buts et les objectifs définis par les États</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grande faiblesse des systèmes de métrologie sur les aspects quantitatifs et encore plus sur les aspects qualitatifs des ressources en eau - Systèmes de suivi et de S&E, y compris les indicateurs de performance (gouvernance et technique) - Absence de systèmes durables de S&E et d'indicateurs de performance ainsi que de mécanismes d'information efficaces permettant d'informer régulièrement les différentes parties prenantes du bassin sur les actions - Inefficacité (ou absence de) des processus de suivi et d'audit actuels et manque de connaissances fiables sur la gestion globale des bassins fluviaux 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion de l'eau dans les bassins transfrontaliers ne s'améliore pas. - La gestion adaptative en tant que processus permettant de continuellement améliorer les politiques et les pratiques de gestion en s'appuyant sur les résultats n'est pas possible - Les attentes des parties prenantes ne sont pas satisfaites. - Les OBF/L ne produisent pas les résultats escomptés et perdront ainsi en crédibilité - Les États et les parties prenantes ne sont plus motivés et le besoin de coopération transfrontalière est en train de disparaître

Le plan d'action quinquennal (2015-2019) des actions concrètes (services de soutien) que le RAOB pourrait fournir aux OBF/L en termes de planification de la GIRE est résumé dans le tableau 6 ci-dessous. Comme il a été dit précédemment, le RAOB ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins des OBF/L. Au vu des capacités institutionnelles et des contraintes budgétaires, il faut être réaliste et raisonnable ; le RAOB doit limiter ses interventions actuelles aux actions qui consolident les acquis et les bonnes pratiques tout en renforçant les capacités des OBF/L.

Tableau 6 : Résumé des volets et des principales actions et activités prioritaires

Volet	Nb d'actions principales	Nb d'activités	Budget prévisionnel (€)
1. Cadre de gouvernance : politiques, législation/ réglementations, institutions, gestion	3	9	1 130 000
1. Gestion des connaissances, renforcement des capacités	3	8	1 275 000
2. S&E, suivi, reporting, gestion adaptative	2	3	375 000
3. Participation, sensibilisation, confiance, appropriation	2	3	500 000
TOTAL	10	23	3 280 000

La liste détaillée des volets, des actions principales et des activités figure dans le tableau 7 ci-dessous. Le budget prévisionnel détaillé figure dans l'annexe 1.

Tableau 7 : Liste détaillée des volets, des actions principales, des activités et du budget prévisionnel

	Volet / Action principale / Activité	Court terme (0-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Coût (€)
1	CADRE DE GOUVERNANCE : POLITIQUES, LÉGISLATION/ RÉGLEMENTATIONS, INSTITUTIONS, GESTION			1 130 000
1.1	Développement et renforcement des cadres politique et juridique régionaux			255 000
1.1.1	Faciliter la réalisation d'une étude sur les cadres politique et juridique à l'échelle du bassin et renforcer les liens en matière de planification stratégique entre les OBF/L et divers processus de planification régionaux et sectoriels	✓		30 000
1.1.2	Organiser 2 réunions régionales pour sensibiliser les OBF/L et encourager ses États membres à ratifier la Convention de 1997 des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisateurs des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation à travers 4 réunions régionales	✓		100 000
1.1.3	Encourager la coopération régionale en matière de ressources hydriques partagées et de gestion transfrontalière, renforcer les OBF/L existants et promouvoir la création de nouveaux (OBF/L)	✓	✓	125 000
1.2	Promouvoir la coordination institutionnelle et les activités conjointes			325 000
1.2.1	Soutenir les OBF/L pour garantir une meilleure coopération en matière de planification de la GIRE aux niveaux national et transfrontalier et fournir une assistance technique pour la révision des plans de GIRE des OBF/L à la lumière des plans de GIRE des CER pour une meilleure cohérence	✓	✓	150 000
1.2.2	Approfondir les recherches sur les ressources en eau partagées à travers l'élaboration de programmes conjoints, la collaboration entre les instituts de recherche et un meilleur échange d'information et faciliter les prises de décisions politiques reposant sur des connaissances scientifiques et sur les résultats des recherches	✓	✓	175 000
1.3	Promouvoir la gestion coordonnée des ressources en eau partagées			550 000
1.3.1	Promouvoir les consultations et développer des synergies entre les OBF/L qui sont à cheval sur plus d'une CER en liaison avec les CER concernées	✓	✓	100 000
1.3.2	Développer et promouvoir des outils et des méthodologies pour l'harmonisation des plans de GIRE nationaux selon les plans de GIRE transfrontaliers et soutenir l'élaboration de plans de GIRE pour les bassins internationaux qui n'en disposent pas	✓	✓	250 000
1.3.3	Effectuer une évaluation exhaustive des mécanismes financiers et des outils de planification existants, appuyer les consultations et faciliter le développement d'outils pour la mobilisation des ressources afin d'assurer le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de GIRE	✓		75 000
1.3.4	Renforcer la coopération entre le RAOB et les CER et appuyer la mise en œuvre des actions des CER (politiques sur l'eau et plans de GIRE régionaux) qui favorisent le renforcement des OBF/L en termes d'assistance technique et de collecte de fonds	✓	✓	125 000
2	GESTION DES CONNAISSANCES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			1 275 000
2.1	Développement et gestion des connaissances			475 000
2.1.1	Documenter et diffuser les connaissances sur l'utilisation des outils d'aide à la prise de décision, identifier des modèles et des méthodologies pour l'identification des avantages partagés liés à la coopération plutôt que des intérêts (de la concurrence économique au partage des avantages)		✓	100 000

	Volet / Action principale / Activité	Court terme (0-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Coût (€)
2.1.2	Soutenir la vulgarisation et la domestication des instruments juridiques existants à l'échelle internationale et à l'échelle du bassin (convention de l'ONU de 1997, accords sur l'eau, chartes sur l'eau, codes de conduite sur l'eau, etc.) afin d'améliorer la compréhension des contextes transfrontaliers	✓	✓	200 000
2.1.3	Documenter et diffuser les connaissances sur l'intégration des questions liées à la gestion des eaux souterraines (aquifères transfrontaliers), au développement des infrastructures et au changement climatique dans la planification de la GIRE	✓		75 000
2.1.4	En liaison avec les CER et les autres partenaires régionaux, (i) contribuer au renforcement des centres de documentation et d'information existants, (ii) soutenir la création de nouveaux (centres) avec des bases de connaissances sur les ressources en eau pour la planification, le développement et la gestion à l'échelle du bassin	✓	✓	100 000
2.2	Développement de systèmes d'information durables sur l'eau*			350 000
2.2.1	(i) Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion et de partage des données et des informations, (ii) faciliter le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords et des protocoles existants sur le partage des données, (iii) élaborer et diffuser des indicateurs environnementaux (quantitatifs, qualitatifs, biologiques) pour garantir l'équilibre écologique des ressources partagées (flux, polluants, systèmes d'alerte d'inondations,...), (iv) effectuer une évaluation exhaustive de la fonctionnalité des observatoires de bassins existants et soutenir le renforcement et/ou la création d'observatoires de l'eau/environnement pour les OBF/L	✓	✓	350 000
2.3	Développement des capacités/renforcement des capacités			450 000
2.3.1	Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de capacités techniques qui tiennent compte des défis transfrontaliers et de l'intégration entre les pays du bassin ; soutenir le développement des capacités techniques pour (i) l'évaluation de la situation actuelle y compris des défis transfrontaliers, et (ii) les outils et les instruments servant à planifier les actions prioritaires et les programmes d'action détaillés	✓	✓	125 000
2.3.2	Aider les OBF/L à renforcer leurs capacités pour coordonner la mise en œuvre des plans de GIRE garantissant les liens opérationnels avec les pays	✓		75 000
2.3.3	Renforcer les capacités des acteurs clés (nationaux, régionaux et transfrontaliers y compris les organisations de la société civile) sur : (i) la compréhension, la négociation et la mise en œuvre des accords internationaux sur l'eau et sur l'environnement, (ii) les enjeux/défis relatifs à la gestion des ressources en eau transfrontalières (gouvernance de l'eau, accords sur l'eau, chartes sur l'eau, codes de conduite sur l'eau, gestion de la demande, résolution des conflits, gestion environnementale, changement climatique, économies de l'eau et croissance économique, économie verte...)	✓	✓	250 000
3	S&E, SUIVI, REPORTING, GESTION ADAPTATIVE			375 000
3.1	Création de systèmes de S&E, de suivi et de reporting			250 000
3.1.1	Soutenir les OBF/L quant à leur utilisation des systèmes de S&E et de performance existants et faciliter le développement de ces systèmes pour les OBF/L qui n'en disposent pas	✓	✓	100 000

	Volet / Action principale / Activité	Court terme (0-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Coût (€)
3.1.2	Appuyer l'échange d'expériences sur la mise en œuvre par les OBF/L d'indicateurs de performance en matière de GIRE (Indicateurs clés de performance ou ICP) - élaborés par la Facilité ACP-UE pour l'eau (2010) - pour la gestion des bassins transfrontaliers africains.	✓	✓	150 000
3.2	Renforcement et promotion d'outils de gestion adaptative			125 000
3.2.1	Documenter et partager les outils de S&E visant à surveiller les défis relatifs à la gestion des ressources en eau transfrontalières (incertitude hydrométéorologique liée au changement climatique, participation de nombreuses parties prenantes, évolution des objectifs, entretenir des relations ouvertes et constructives entre les États riverains, etc.)		✓	125 000
4	PARTICIPATION, SENSIBILISATION, CONFIANCE ET APPROPRIATION			500 000
4.1	Améliorer la participation des parties prenantes			250 000
4.1.1	Effectuer une évaluation exhaustive des expériences africaines en matière de plateformes multi-acteurs (MSP) et capitaliser les expériences réussies et les bonnes pratiques/exemples de participation de la société civile (SC) en s'appuyant sur les initiatives existantes, notamment le Discours du Bassin du Nil (DBN) ainsi que d'autres initiatives pertinentes, et promouvoir les bonnes pratiques	✓	✓	150 000
4.1.2	Faciliter/appuyer l'élaboration de règles et de directives concernant la participation des parties prenantes, y compris un bon équilibre des genres, et renforcer la participation des parties prenantes à travers la révision des politiques et de la législation à l'échelle du bassin fondée sur la politique et la stratégie de l'AMCOW pour l'intégration des questions de genre dans le secteur de l'eau en Afrique (2011).	✓		100 000
4.2	Renforcer la sensibilisation, la confiance et l'appropriation			250 000
4.2.1	Faciliter/soutenir la sensibilisation politique (coûts liés à l'inaction et avantages liés aux actions) à travers (i) la promotion d'outils permettant de sensibiliser et de renforcer la confiance au sein d'un large éventail de parties prenantes, (ii) la diffusion d'outils favorisant la bonne compréhension, le partage des meilleures informations disponibles, l'élaboration de la base de connaissances et le renforcement de la confiance et de l'appropriation, (iii) la formation des principaux responsables nationaux et des OBF/L	✓	✓	250 000
	TOTAL			3 280 000

* L'action principale 2.2 intitulée « Développement de systèmes d'information durables sur l'eau » est une proposition visant à compléter les activités du volet sur la « gestion des informations et des connaissances » du projet SITWA. Il convient d'éviter tout chevauchement ou doublon.

5. RECOMMANDATIONS POUR LE RAOB

Les recommandations regroupent les conclusions de l'étude ainsi que les actions du RAOB qui pourraient permettre de faire progresser de manière concrète l'approche intégrée. Les actions que le RAOB pourrait mener en faveur des OBF/L ne sont pas particulièrement ciblées mais celles-ci concernent essentiellement les responsabilités des OBF/L, des CER et des pays.

Messages et recommandations clés

1. La planification de la GIRE ne devrait pas être dissociée de celles des autres institutions régionales chargées de la gestion intégrée des eaux transfrontalières.
2. Il n'existe pas de prescription relative à la GIRE. Collaborer avec les parties prenantes pour adapter les principes de la GIRE aux réalités du terrain et aux réalités institutionnelles à travers, si possible, des projets de démonstration flexibles pouvant s'adapter et innover en cours d'exécution. Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage pour identifier les choses qui fonctionnent et les développer. Communiquer et partager les leçons en catalysant les actions au niveau national et des bassins.
3. Lors de la mise au point définitive du programme quinquennal relatif à la planification de la GIRE pour les OBF/L, le RAOB, l'AMCOW, les CER et les OBF/L devraient se concerter afin d'éviter les chevauchements et d'être efficaces et efficients. L'utilisation des meilleures pratiques en matière de GBFT devrait permettre d'orienter le processus.
4. Les OBF/L et les CER n'ayant pas tous besoin du même soutien de la part du RAOB, il est essentiel de définir les critères et les modalités pour l'obtention du soutien du RAOB ; celui-ci dépendra en effet du mandat des OBF/L ou des CER requérants et de leurs activités en cours. L'approche axée sur la demande peut s'appliquer.
5. Les activités prioritaires constituent des propositions visant à compléter les activités des volets du projet SITWA ; il convient donc d'éviter tout chevauchement ou doublon.
6. Nécessité de consolider les trois programmes d'action (planification de la GIRE, développement des infrastructures, adaptation au changement climatique) étant donné qu'ils peuvent dans une certaine mesure se chevaucher et afin de parvenir à une optimisation maximale.
7. Mettre en place un cadre flexible et opérationnel pour la mise en œuvre du programme quinquennal (2015-2019). Ce cadre devra être conçu de manière à associer les partenaires les plus importants du RAOB dans le Comité directeur de programme.

6. CONCLUSION

La vision du RAOB pour 2025 : « Une fédération des OBF africains qui influence et aide ses membres à contribuer de manière concrète à la Vision africaine de l'eau pour 2025 pour le bien-être de la population africaine » vise à développer et à renforcer les capacités des OBF africains pour leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement économique régional dans le secteur de l'eau au niveau du bassin. À cette fin, les capacités en matière de gouvernance de l'eau sont essentielles pour soutenir et catalyser les réformes nécessaires et pour assurer la durabilité. Dès lors, les capacités en matière de gouvernance de l'eau se réfèrent au niveau de compétence dont dispose une société pour mettre en œuvre une gestion de l'eau efficace au moyen de politiques, de lois et d'institutions transparentes, cohérentes et rentables.

Développer des stratégies de réformes relatives aux capacités en matière de gouvernance de l'eau assure une approche holistique dans laquelle les changements dans les politiques, les lois et les institutions visent à être coordonnés et cohérents et à se renforcer mutuellement. Ainsi, l'augmentation des capacités régionales et nationales en matière de gouvernance de l'eau constituera un catalyseur pour la gestion durable des ressources en eau, notamment en favorisant le développement des ressources en eau et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

La gestion intégrée des ressources en eau doit constituer le cadre qui favorise une bonne gestion durable des cours d'eau internationaux. Appliquer une approche intégrée à la gestion des ressources en eau partagées en Afrique implique une collaboration et des partenariats entre l'AMCOW, le RAOB, les CER et les OBF/L ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales.

La planification de la GIRE doit toujours inclure la dimension du développement des ressources en eau dans la gestion des ressources en eau afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux. Dans de nombreux cas, les plans de gestion des ressources en eau reposant sur une approche intégrée pour les OBF/L disposent d'un volet « développement des ressources en eau » qui est mis en œuvre avec plus ou moins de succès. Chaque cas présente des défis et des besoins spécifiques en matière de planification de la GIRE.

À l'instar de la plupart des activités de développement, le succès des politiques, des programmes, des projets et des services dans le secteur de l'eau dépend fortement des capacités, des ressources et de l'expertise des institutions impliquées. Dans un contexte transfrontalier, les capacités de ces institutions (OBF/L, CER) pourraient devoir être renforcées par le développement et la formation des ressources humaines et par l'amélioration des capacités de mise en réseau, etc. La capacité à appliquer les plans et les programmes de GIRE à tous les niveaux de gestion et à lier la gestion et les actions pour tous les différents domaines des CER aux niveaux national et régional constituent les deux domaines clés qui ont besoin d'être soutenus par le RAOB afin que les OBF/L et les CER partenaires transposent leurs politiques et leurs stratégies liées à GIRE.

Dès lors, la planification de la GIRE pour les bassins transfrontaliers nécessite une gouvernance de l'eau qui soit coordonnée à tous les niveaux et qui promeuve et facilite le consensus. Créer des plateformes pour rassembler les parties prenantes afin que celles-ci définissent de manière transparente des droits et des responsabilités. Veiller à ce que les institutions respectent leurs engagements et leurs membres et à ce que les décisions prises prennent en compte les réalités des processus politiques.

L'objectif ultime du RAOB consiste à contribuer à la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau pour 2025 à travers le renforcement des OBF/L en termes d'approches intégrées et concertées pour la gestion des ressources en eau transfrontalières. Les préoccupations de la Vision africaine de l'eau sont bien prises en compte dans le mandat du RAOB.

Les lacunes et les besoins des OBF/L africains relatifs à la planification de la GIRE pour les cours d'eau partagés sont nombreux et divers. Le RAOB ne peut pas répondre à tous les besoins pour satisfaire l'ensemble des OBF/L mais peut toutefois cibler son soutien pour établir les bases d'une gestion efficace et durable de l'eau en renforçant les OBF/L.

La GIRE constitue un outil et une approche devant permettre d'obtenir des résultats concrets tandis que la planification de la GIRE dans les bassins des cours d'eau internationaux vise plus à produire des effets au niveau opérationnel qu'à promouvoir l'outil en lui-même. Dès lors, il convient de mettre l'accent sur la gestion axée sur les résultats (GAR).

7. ANNEXES

7.1 Plan d'action détaillé, budget et calendrier pour 2015-2019

	Component / Main action / Activity	Short Term (0-2 yrs)	Medium Term (3-5 yrs)	Cost (€)	Lead institution	Main partner institutions
1	CADRE DE GOUVERNANCE : POLITIQUES, LÉGISLATION / RÉGLEMENTATIONS, INSTITUTIONS, GESTION			1 130 000		
1.1	Développement et renforcement des cadres politique et juridique régionaux			255 000	RAOB	OBF/L, CER, GWPO
1.1.1	Faciliter la réalisation d'une étude sur les cadres politique et juridique à l'échelle du bassin et renforcer les liens en matière de planification stratégique entre les OBF/L et divers processus de planification régionaux et sectoriels			30 000	RAOB / CER	L/RBOs, RECs, GWPO
1.1.2	Organiser 2 réunions régionales pour sensibiliser les OBF/L et encourager ses États membres à ratifier la Convention de 1997 des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisateurs des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation à travers 4 réunions régionales	✓		100 000		OBF/L, pays, OIEau
1.1.3	Encourager la coopération régionale au niveau des ressources hydriques partagées et la gestion transfrontalière, renforcer les OBF/L existants et promouvoir la création de nouveaux (OBF/L)	✓	✓	125 000	AMCOW/CER	OBF/L, pays, GWPO
1.2	Promouvoir la coordination institutionnelle et les activités conjointes			325 000		
1.2.1	Soutenir les OBF/L pour garantir une meilleure coopération en matière de planification de la GIRE aux niveaux national et transfrontalier et fournir une assistance technique pour la révision des plans de GIRE des OBF/L à la lumière des plans de GIRE des CER pour une meilleure cohérence			150 000	RAOB	OBF/L, CER, pays, OIEau, GWPO
1.2.2	Approfondir les recherches sur les ressources en eau partagées à travers l'élaboration de programmes conjoints, la collaboration entre les instituts de recherche et un meilleur échange d'information et faciliter les prises de décisions politiques reposant sur des connaissances scientifiques et sur les résultats des recherches	✓	✓	175 000	UICN	Institutions régionales de recherche sur l'eau, universités, centres d'excellence du NEPAD
1.3	Promouvoir la gestion coordonnée des ressources en eau partagées			550 000		
1.3.1	Promouvoir les consultations et développer des synergies entre les OBF/L qui sont à cheval sur plus d'une CER en liaison avec les CER concernées	✓	✓	100 000	RAOB	OBF/L, CER, OIEau

	Component / Main action / Activity	Short Term (0-2 yrs)	Medium Term (3-5 yrs)	Cost (€)	Lead institution	Main partner institutions
1.3.2	Développer et promouvoir des outils et des méthodologies pour l'harmonisation des plans de GIRE nationaux selon les plans de GIRE transfrontaliers et soutenir l'élaboration de plans de GIRE pour les bassins internationaux qui n'en disposent pas	✓	✓	250 000	RAOB	OBF/L, CER, pays, GWPO, OIEau
1.3.3	Effectuer une évaluation exhaustive des mécanismes financiers et des outils de planification existants, appuyer les consultations et faciliter le développement d'outils pour la mobilisation des ressources afin d'assurer le financement de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans de GIRE	✓		75 000	GWPO/CER	OBF/L, PTF, OIEau
1.3.4	Renforcer la coopération entre le RAOB et les CER et appuyer la mise en œuvre des actions des CER (politiques sur l'eau et plans de GIRE régionaux) qui favorisent le renforcement des OBF/L en termes d'assistance technique et de collecte de fonds	✓	✓	125 000	RAOB / CER	OBF/L, PTF, GWPO, OIEau
2	GESTION DES CONNAISSANCES, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS			1 275 000		
2.1	Développement et gestion des connaissances			475 000		
2.1.1	Documenter et diffuser les connaissances sur l'utilisation des outils d'aide à la prise de décision, identifier des modèles et des méthodologies pour l'identification des avantages partagés liés à la coopération plutôt que des intérêts (de la concurrence économique au partage des avantages)	✓	✓	100 000	RAOB / OIEau	OBF/L, CER, pays, GWPO, ONG de la société civile
2.1.2	Soutenir la vulgarisation et la domestication des instruments juridiques existants à l'échelle internationale et à l'échelle du bassin (convention de l'ONU de 1997, accords sur l'eau, chartes sur l'eau, codes de conduite sur l'eau, etc.) afin d'améliorer la compréhension des contextes transfrontaliers	✓	✓	200 000	RAOB / GWPO	OBF/L, CER, PTF, OIEau
2.1.3	Documenter et diffuser les connaissances sur l'intégration des questions liées à la gestion des eaux souterraines (aquifères transfrontaliers), au développement des infrastructures et au changement climatique dans la planification de la GIRE	✓	✓	75 000	RAOB/OIEau	OBF/L, PIDA, WACDEP, OSC, PHI-UNESCO
2.1.4	En liaison avec les CER et les autres partenaires régionaux, (i) contribuer au renforcement des centres de documentation et d'information existants, (ii) soutenir la création de nouveaux (centres) avec des bases de connaissances sur les ressources en eau pour la planification, le développement et la gestion à l'échelle du bassin	✓	✓	100 000	RAOB/CER	OBF/L, OIEau
2.2	Développement de systèmes d'information durables sur l'eau*			350 000		

	Component / Main action / Activity	Short Term (0-2 yrs)	Medium Term (3-5 yrs)	Cost (€)	Lead institution	Main partner institutions
2.2.1	(i) Soutenir le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en matière de gestion et de partage des données et des informations, (ii) faciliter le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords et des protocoles existants sur le partage des données, (iii) élaborer et diffuser des indicateurs environnementaux (quantitatifs, qualitatifs, biologiques) pour garantir l'équilibre écologique des ressources partagées (flux, polluants, systèmes d'alerte d'inondations...), (iv) effectuer une évaluation exhaustive de la fonctionnalité des observatoires de bassins existants et soutenir le renforcement et/ou la création d'observatoires de l'eau/environnement pour les OBF/L	✓	✓	350 000	RAOB/OMM-WHYCOS	OBF/L, CAP-NET, OIEau, PHI-UNESCO, UICN, pays, institutions spécialisées concernées
2.3	Développement de systèmes d'information durables sur l'eau*			450 000		
2.3.1	Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière de capacités techniques qui tiennent compte des défis transfrontaliers et de l'intégration entre les pays du bassin ; soutenir le développement des capacités techniques pour (i) l'évaluation de la situation actuelle y compris des défis transfrontaliers, et (ii) les outils et les instruments servant à planifier les actions prioritaires et les programmes d'action détaillés	✓	✓	125 000	RAOB GWPO	OBF/L, CER, pays, OIEau
2.3.2	Aider les OBF/L à renforcer leurs capacités pour coordonner la mise en œuvre des plans de GIRE garantissant les liens opérationnels avec les pays	✓	75 000	75 000	RAOB GWPO	OBF/L, pays, PTF, OIEau
2.3.3	Renforcer les capacités des acteurs clés (nationaux, régionaux et transfrontaliers y compris les organisations de la société civile) sur : (i) la compréhension, la négociation et la mise en œuvre des accords internationaux sur l'eau et sur l'environnement, (ii) les enjeux/défis relatifs à la gestion des ressources en eau transfrontalières (gouvernance de l'eau, accords sur l'eau, chartes sur l'eau, codes de conduite sur l'eau, gestion de la demande, résolution des conflits, gestion environnementale, changement climatique, économies de l'eau et croissance économique, économie verte...)	✓	✓	250 000	RAOB GWPO	OBF/L, CER, pays, OIEau, UICN, organisations de la société civile
3	S&E, SUIVI, REPORTING, GESTION ADAPTATIVE			375 000		
3.1	Création de systèmes de S&E, de suivi et de reporting			250 000		
3.1.1	Soutenir les OBF/L quant à leur utilisation des systèmes de S&E et de performance existants et faciliter le développement de ces systèmes pour les OBF/L qui n'en disposent pas	✓	✓	100 000	RAOB AMCOW	OBF/L, OIEau, CER, PTF

	Component / Main action / Activity	Short Term (0-2 yrs)	Medium Term (3-5 yrs)	Cost (€)	Lead institution	Main partner institutions
3.1.2	Appuyer l'échange d'expériences sur la mise en œuvre par les OBF/L d'indicateurs de performance en matière de GIRE (Indicateurs clés de performance ou ICP) - élaborés par la Facilité ACP-UE pour l'eau (2010) - pour la gestion des bassins transfrontaliers africains.	✓	✓	150 000	RAOB / OIEau	OBF/L, CER, pays, ONG de la société civile, PTF
3.2	Renforcement et promotion d'outils de gestion adaptative			125 000		
3.2.1	Documenter et partager les outils de S&E visant à surveiller les défis relatifs à la gestion des ressources en eau transfrontalières (incertitude hydro-météorologique liée au changement climatique, participation de nombreuses parties prenantes, évolution des objectifs, entretenir des relations ouvertes et constructives entre les États riverains, etc.)	✓	✓	125 000	RAOB GWPO	OBF/L, CER, ONG de la société civile
4	PARTICIPATION, SENSIBILISATION, CONFIANCE ET APPROPRIATION			500 000		
4.1	Améliorer la participation des parties prenantes			250 000		
4.1.1	Effectuer une évaluation exhaustive des expériences africaines en matière de plateformes multi-acteurs (MSP) et capitaliser les expériences réussies et les bonnes pratiques/exemples de participation de la société civile (SC) en s'appuyant sur les initiatives existantes, notamment le Discours du Bassin du Nil (DBN) ainsi que d'autres initiatives pertinentes, et promouvoir les bonnes pratiques	✓	✓	150 000	RAOB GWPO	OBF/L, ANEW, Discours du Bassin du Nil, ONG de la société civile, CER, PTF
4.1.2	Faciliter/appuyer l'élaboration de règles et de directives pour la participation des parties prenantes, y compris un bon équilibre des genres, et renforcer la participation des parties prenantes à travers la révision des politiques et de la législation à l'échelle du bassin fondée sur la politique et la stratégie de l'AMCOW pour l'intégration des questions de genre dans le secteur de l'eau en Afrique (2011).	✓		100 000	RAOB / UICN	OBF, CER, ONG de la société civile, pays, GWPO, PTF
4.2	Renforcer la sensibilisation, la confiance et l'appropriation			250 000		
4.2.1	Faciliter/soutenir la sensibilisation politique (coûts liés à l'inaction et avantages liés aux actions) à travers (i) la promotion d'outils permettant de sensibiliser et de renforcer la confiance au sein d'un large éventail de parties prenantes, (ii) la diffusion d'outils favorisant la bonne compréhension, le partage des meilleures informations disponibles, l'élaboration de la base de connaissances et le renforcement de la confiance et de l'appropriation, (iii) la formation des principaux responsables nationaux et des OBF/L	✓	✓	250 000	RAOB GWPO	OBF/L, ONG de la société civile, OIEau
	TOTAL			3 280 000		

7.2 Liste des documents consultés

1. Vision africaine de l'eau pour 2025 (ONU-Eau / Afrique, 2000)
2. Plan d'action de l'AMCOW 2014-2016 (AMCOW, 2013)
3. Statuts révisés du RAOB (RAOB/ANBO, 2007)
4. Document du projet SITWA (RAOB, GWP, 2011)
5. Rapport de démarrage du projet SITWA (RAOB, GWP, 2013)
6. Rapports du projet SITWA (DOC-1, DOC-3, DOC-4, DOC-5, DOC-6, DOC-8, DOC-9, 2013)
7. Élaboration d'un plan d'action pour le développement durable du bassin du fleuve Niger (ABN, 2007)
8. Plan stratégique 2010-2014 (ABV, 2011)
9. Élaboration d'un plan d'action stratégique pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Congo (CICOS, 2010)
10. Plan directeur – SDAGE du bassin du fleuve Sénégal (OMVS, 2011)
11. Plan d'action de GIRE du bassin de la Kayanga/Géba (OMVG, 2011)
12. Version provisoire du plan stratégique 2010-2020 pour l'Union du fleuve Mano (UFM, 2010)
13. Constitution du Discours du Bassin du Nil (IBN, 2012)
14. Stratégie de communication du Discours du Bassin du Nil (IBN, 2010)
15. Programme d'action stratégique pour le développement et la gestion durables du bassin du fleuve Cubango/Okavango (OKACOM, ébauche, 2010)
16. Stratégie et plan de mise en œuvre de la GIRE pour le bassin du fleuve Zambèze (ZRA, 2008)
17. ME entre l'AMCOW et l'ANEW (AMCOW, ANEW, 2007)
- Politique des ressources en eau en Afrique de l'Ouest et plan de mise en œuvre (CEDEAO, UEMOA, CILSS, 2007)
18. Plan d'action régional de GIRE pour l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2000)
19. Politique régionale des ressources en eau pour l'Afrique centrale (CEEAC, 2009)
20. Plan d'action régional de GIRE pour l'Afrique centrale (CEEAC, 2014)
21. Vision africaine de l'eau 2025 de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE, 2012)
22. Stratégie régionale de l'eau de la CDAA (CDAA, 2006)
23. Politique régionale de l'eau de la CDAA (CDAA, 2005)
24. Protocole (révisé) de la CDAA sur les réseaux hydrographiques partagés (CDAA, 2000)
25. Rapport sur les expériences des organismes de bassins transfrontaliers en Afrique : bonnes pratiques et recommandations (RAOB, AfD, 2014)
26. Rapport de situation 2012 sur l'application des approches intégrées pour la gestion des ressources en eau en Afrique (Union africaine, AMCOW, EUWI-Afrique, 2012)
27. Manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers (RIOB, GWP, CEE-ONU, UNESCO, FEM, AfD, 2012)
28. Ouvrage de référence sur les organismes de bassins fluviaux et lacustres en Afrique (AWCOW, RAOB, 2007)
29. Gestion intégrée des bassins fluviaux : Du concept à la bonne pratique - Note d'information 1, Introduction à la gestion intégrée des bassins fluviaux (BM/WBI, BNWPP, 2006)
30. Catalyzing Change : A handbook for developing integrated water resources management (IWRM) and water efficiency strategies (UN DESA, GWP, 2004)
31. Rapport régional sur la gestion et l'utilisation des ressources hydriques en Afrique centrale (CEEAC, 2014)

7.3 Liste des personnes consultées

N°	Noms	Institution
1.	Innocent KABENGA	RAOB, projet SITWA
2.	Tanor Meissa DIENG	RAOB, projet SITWA
3.	Désiré Armand NDEMAZAGOA-BACKOTTA	CEEAC
4.	Mahamane Dédéou TOURE	CEDEAO
5.	Mahamoudou SAWADOGO	ABV
6.	Lamine KONATE	OMVG
7.	Mallan DIATA	OMVS
8.	Mohamed Fawzi BEDREDINE	OMVS
9.	Léandre Blaise TONDO	CICOS
10.	Simeon MORIBAH	UFM
11.	Pherry Chimwaya MWIINGA	ZRA
12.	Henriette NDOMBE	ABAKIR
13.	Jean-Baptiste HABİYAREMYE	IBN/NBD
14.	Aimé Dam MOGBANTE	GWP-Waf
15.	K. Patrick SAFARI	GWP-Eaf
16.	Luc Claude MAMBA	GWP-CAf
17.	Laila OUALKACHA	AMCOW
18.	Sena ALOUKA	JVE
19.	Mahamadou TIEMTORE	WACDEP-Waf
20.	Hycinth BANSEKA	WACDEP-CAf
21.	Klas SANDSTROM	NIRAS
22.	Omar MUNYANESA	NIRAS
23.	Christophe BRACHET	OIEau
24.	Alain BERNARD	OIEau

7.4 Termes de référence pour les services de consulting

7.4.1 Contexte du projet SITWA

Le continent africain est le continent qui dispose du plus grand nombre de bassins fluviaux transfrontaliers ; ceux-ci couvrent 64 % de la surface de l'Afrique et contiennent plus de 93 % de ses ressources en eaux de surface. C'est pourquoi, suite à l'adoption de la « Vision africaine de l'eau pour 2025 », l'Union africaine a appelé en 2000 à la création d'une « Fédération des organismes de bassins fluviaux et lacustres en Afrique » afin de développer et d'adopter une approche commune en matière de gestion des eaux transfrontalières. En réponse à cet appel, le Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW) a créé en 2006 le « Comité Tekateka » qui recommandait l'adoption du Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) déjà existant (depuis 2002) pour fournir cette plateforme commune.

En 2007, les statuts du RAOB ont été révisés et le RAOB a été désigné comme sous-comité de l'AMCOW pour les questions relatives à la GRET.

Les activités du RAOB visent à :

- Développer la coopération et l'échange de savoir-faire entre les OBF ;
- Harmoniser les stratégies et les politiques aux niveaux national, des bassins et des sous-bassins ;
- Promouvoir et renforcer les OBF existants et encourager la création de nouveaux OBF ;
- Faciliter l'élaboration d'outils de planification et de gestion (finances, connaissances, etc.) ;
- Renforcer et mettre en réseau les centres de documentation existants ;
- Développer l'information et la formation des responsables et du personnel professionnel dans le secteur de l'eau et encourager l'information de la population sur les enjeux liés à l'eau ;
- Promouvoir les principes de la GIRE à l'échelle du bassin dans les programmes de coopération internationale ;
- Évaluer les actions de ses membres et diffuser les résultats ;
- Organiser des activités communes d'intérêt régional entre ses membres tout en facilitant la mobilisation des ressources ;
- Soutenir l'AMCOW et répondre à ses demandes spécifiques relatives à la gestion des bassins.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne (CE) a décidé de financer un projet triennal visant à renforcer la coopération régionale pour la gestion durable des ressources en eau transfrontalières en Afrique, à travers le renforcement programmatique et institutionnel du RAOB et l'amélioration de la gouvernance de l'eau pour la gestion des ressources en eau transfrontalières en Afrique dans le cadre de la plateforme du RAOB.

Le projet SITWA (Renforcement des Institutions de Gestion des Eaux Transfrontalières en Afrique) et mis en œuvre par l'Organisation du partenariat mondial pour l'eau (GWPO) en partenariat avec le Secrétariat technique du RAOB qui est actuellement hébergé par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS).

Le GWPO et le RAOB ont établi un Comité directeur de projet (CDP) conjoint et une équipe de gestion de projet (PMT) a été mise en place au Secrétariat technique du RAOB à Dakar (Sénégal).

7.4.2 Objectifs et différentes phases du projet SITWA

L'objectif général du projet SITWA consiste à renforcer la coopération régionale aux niveaux politique, économique et des parties prenantes pour la gestion durable des ressources en eaux transfrontalières en Afrique et ainsi contribuer à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la réduction de la pauvreté en s'appuyant sur les savoirs africains.

Les **objectifs spécifiques** du projet SITWA sont les suivants :

Objectif 1 : Transformer le RAOB en une organisation viable et influente qui deviendrait un pilier de l'AMCOW :

Le projet vise à transformer le RAOB en une organisation viable et influente pour qu'il devienne un pilier de l'Union africaine (UA) et de l'AMCOW et soutienne le développement des organismes de bassins fluviaux et lacustres en tant que catalyseurs du développement politique et institutionnel, de la gestion des connaissances et des informations et du développement des capacités en matière de gestion et de développement des eaux transfrontalières.

Objectif 2 : Programme du RAOB mis en œuvre et AT fournie à travers les CER

Avec le soutien du GWPO, le RAOB fournira une assistance technique aux OBF (à travers les CER et leurs États membres respectifs) pour élaborer des stratégies et des plans de gestion intégrée des ressources en eau (qui abordent notamment la vulnérabilité aux inondations et à la sécheresse, les questions prioritaires pour le développement à court et à long termes, les analyses sur la quantité d'eau et les objectifs sur la qualité de l'eau, etc.) dans les bassins fluviaux dans lesquels ils ne sont pas encore élaborés et pour mettre en œuvre les plans dans lesquels ils existent.

Le projet comporte deux phases : une phase de démarrage et une phase de mise en œuvre.

La phase de démarrage a duré 12 mois, d'octobre 2012 à octobre 2013. Le rapport de démarrage, qui comporte des rapports thématiques individuels, constitue le principal résultat de la phase de démarrage. Cette phase de démarrage est suivie d'une phase de mise en œuvre d'une durée de trois ans (janvier 2014-décembre 2016).

7.4.3 Objectifs de la consultation :

Cette consultation s'inscrit dans le cadre de deux consultations dont l'objectif consiste à contribuer à l'élaboration d'un programme à long terme pour le RAOB qui se concentre sur la situation et les besoins actuels des OBF en matière de planification de la GIRE dans les organismes de bassins fluviaux africains.

Une description indicative du rapport d'étude attendu est présentée en annexe.

Le principal objectif consiste à **identifier les actions prioritaires à partir du thème susmentionné et à présenter un programme quinquennal détaillé**, conformément au mandat du RAOB et aux objectifs du projet SITWA.

Le domaine thématique sera traité par une équipe de consultants affectés séparément par le GWPO : un chef d'équipe et un expert. Ils rédigeront un rapport commun qui sera présenté aux parties prenantes en deux étapes ; l'ébauche et le projet de rapport final.

7.4.4 L'expert

SITWA compte recruter des consultants disposant de solides compétences dans le domaine de la planification de la GIRE dans les organismes de bassins fluviaux africains, notamment un expert.

L'expert effectuera les tâches décrites dans la section suivante, en étroite collaboration et sous la supervision générale d'un chef d'équipe, et participera (tout en aidant la PMT à préparer les) aux 2 ateliers régionaux.

7.4.5 Résultats escomptés et description des tâches

L'expert doit participer à la rédaction des rapports qui doivent décrire très clairement la situation actuelle du domaine thématique, les lacunes que le RAOB doit combler et le plan d'action quinquennal accompagné de son budget.

Ce domaine thématique sera traité par 2 consultants (chef d'équipe et expert en GIRE) qui évalueront les besoins et identifieront les actions prioritaires (services de soutien) que le RAOB/SITWA pourront mener pour renforcer la planification de la GIRE dans les organismes de bassins fluviaux africains. Ils analyseront également les modalités de planification actuelles et formuleront des recommandations pour renforcer les OBF.

Les résultats attendus sont les suivants :

- aperçu de l'état de la situation relative aux cadres de planification de la GIRE des OBF africains dans le but d'identifier les lacunes que les services du RAOB pourraient contribuer à combler ;
- identification des lacunes et évaluation des besoins des OBF pour améliorer ou compléter les cadres de planification de la GIRE existants ;
- Identification des services de soutien prioritaires (actions) qui pourraient être fournis par le RAOB dans le cadre de son mandat.
- élaboration d'un plan d'action quinquennal (2015-2019) pour le RAOB reposant sur les lacunes / besoins identifiés.
- Le consultant devra :
- effectuer les examens et les évaluations nécessaires à l'obtention des résultats mentionnés plus haut.
- lire la documentation du projet SITWA et le rapport de situation de l'AMCOW sur la GIRE en Afrique fournis par la PMT et recueillir les données et les informations nécessaires, notamment en communiquant avec l'AMCOW, les CER, le RAOB, le GWPO et les OBF (téléphone, email, questionnaires, ...). Cette tâche sera essentiellement accomplie par l'expert en GIRE sous la supervision du chef d'équipe ;
- recueillir les observations et les contributions des participants à l'atelier et élaborer les plans d'action demandés ;
- préparer des notes d'information / présentations PowerPoint pour les ateliers de consultation et de validation et participer à ces ateliers. L'expert en GIRE participera à l'atelier de consultation qui se tiendra en juillet et le chef d'équipe participera à l'atelier de validation qui se tiendra en septembre ;
- Participer à l'élaboration du plan d'action quinquennal du RAOB basé sur les lacunes identifiées. Ce document sera produit sous la responsabilité du chef d'équipe.
- En outre, les consultants devront :
- préparer le plan de travail et la méthodologie de la consultation
- travailler en étroite collaboration avec la PMT pour la préparation des ateliers
- présenter une première version du rapport d'étude et le rapport final lors des ateliers de consultation et de validation ;
- finaliser le rapport thématique en tenant compte des commentaires émis par les participants lors des ateliers.

Tous les documents produits par l'expert en GIRE seront validés par le chef d'équipe.

7.4.6 Ateliers

L'atelier de consultation, qui sera organisé les 7 et 8 juillet 2014 à Kigali (Rwanda), rassemblera les OBF africains, les CER, le RAOB, le GWPO et l'AMCOW et permettra aux consultants d'obtenir davantage d'informations et de conseils de la part des participants. L'expert en GIRE participera à cet atelier.

Il y aura également un atelier de validation régional, provisoirement prévu les 11 et 12 septembre à Niamey (Niger). Le chef d'équipe participera à cet atelier. Les détails relatifs à ces ateliers seront examinés avec la PMT pendant le déroulement de cette mission.

Il est prévu que les consultants communiquent avec la PMT par e-mail et par téléphone afin de l'aider à préparer les ateliers.

7.4.7 Langues

Les documents et les présentations PowerPoint seront rédigés en anglais. La première version du rapport d'étude thématique sera traduite en français par la PMT avant l'atelier de validation.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré durant les ateliers.

Les consultants ne sont pas chargés d'effectuer les traductions.

7.4.8 Reporting

Les consultants présenteront leurs rapports au responsable du projet SITWA et au responsable du réseau GWPO - M. Manuel Fulchiron - et travailleront sous leur supervision.

Les copies électroniques des rapports seront envoyées au chef de projet SITWA (innocent.kabenga@gmail.com) et au responsable du GWPO M. Manuel Fulchiron (manuel.fulchiron@gwp.org) dans les délais décrits dans la section 9 ci-dessous.

Les commentaires seront envoyés avant la fin de la semaine suivant leur transmission et seront traités par le consultant.

7.4.9 Calendrier provisoire et éléments livrables

Le tableau suivant contient un calendrier provisoire ainsi que les éléments livrables attendus :

Tâche / élément livrable	Date
Préparation et présentation du plan de travail et de la méthodologie de la consultation	30 juin
Préparation et présentation de notes d'information sur l'examen et l'évaluation préliminaires de la situation actuelle pour l'atelier de consultation	4 juin
Participation à l'atelier de consultation	7-8 juillet
Élaboration et présentation du premier projet de rapport	1er septembre
Participation à l'atelier de validation	11-12 septembre
Présentation de la version finale du rapport qui tient compte de l'ensemble des commentaires émis lors de l'atelier de validation.	19 septembre

7.4.10 Ressources (jours-hommes) du chef d'équipe

L'expert travaillera 23 jours sur un total de 35 jours-hommes alloués pour la consultation, au cours d'une période de 3 mois qui s'étend du 25 juin au 25 septembre 2014. L'estimation des ressources nécessaires à l'accomplissement des différentes étapes de la consultation est présentée dans le tableau ci-dessous :

Item	Tâche	Pour information planification de la GIRE chef d'équipe	Expert en planification de la GIRE	Total
1	Préparation du plan de travail et de la méthodologie de la consultation	1	3	4
2	Analyse de la situation actuelle et préparation des notes d'information à envoyer au GWPO-SITWA pour commentaires	2	8	10
4	Élaboration de la première version du rapport d'étude	2	6	8
5	Participation aux ateliers de consultation et de validation, y compris les voyages	4	4	8
6	Élaboration de la version finale du rapport d'étude	3	2	5
	Nombre total de jours	12	23	35

7.4.11 Échéancier des paiements

Tous les paiements seront effectués par les services du GWPO, après accord du responsable du projet SITWA et du responsable du GWPO.

Les jours de travail sont les jours-homme exigibles répartis sur la durée du contrat conformément au calendrier de travail convenu. SITWA doit payer les sommes forfaitaires du consultant. Les frais seront remboursés conformément au calendrier suivant et sur présentation des factures.

Échéancier des paiements	Paiement (%)
Premier paiement lors de l'acceptation du plan de travail et de la méthodologie de la consultation	25
Deuxième paiement lors de l'acceptation du projet de rapport d'étude SITWA, avant l'atelier de validation	50
Troisième et dernier paiement lors de l'acceptation de la version finale du rapport d'étude SITWA, après présentation au CDP	25
Total	100

Le cas échéant, les dépenses remboursables comprennent les coûts des voyages internationaux (billet en classe économique, itinéraire le plus direct) et les indemnités journalières (selon les taux utilisés par SITWA) ainsi que diverses dépenses convenues pour des fournitures raisonnablement utilisées aux fins de la mission.

7.4.12 Expérience et qualifications des consultants

Pour cette mission, nous recherchons un professionnel fortement motivé, ayant l'esprit d'analyse, clairvoyant et expérimenté. Le consultant doit posséder les qualifications et les compétences suivantes :

- Diplôme d'études supérieures en planification, en gestion des ressources hydriques, en économie ou équivalent ;
- 10 années d'expérience dans le domaine de la planification liée à la gestion des ressources en eau ;

- Solide expérience dans les OBF africains et bonne connaissance de ceux-ci ;
- Capacité manifeste d'évaluer et de définir de manière succincte et claire les questions essentielles et de tirer des conclusions ouvrant de réelles perspectives ;
- Excellentes compétences en matière d'analyse et de rédaction de rapports et maîtrise de l'anglais ; la connaissance du français constitue un atout supplémentaire.

Annexe : Description indicative des rapports thématiques du projet SITWA

Voici un contenu indicatif du rapport thématique :

1. Abréviations
2. Remerciements
3. Table des matières
4. Résumé
5. Contexte et objectifs de la consultation
 - a. Contexte historique et objectif du RAOB (mandat) ;
 - b. Contexte et objectifs du projet SITWA ;
 - c. Objectifs de la consultation : inscrire le projet SITWA dans un plan programmatique du ROAB plus large pour les 5 prochaines années ;
6. Principales conclusions de la consultation relative à l'examen de la planification de la GIRE existante dans les OBF africains.
7. Comblent les lacunes identifiées pour chaque thème et chaque domaine prioritaire. Identification des actions concrètes (services de soutien) que le RAOB pourrait mener dans le cadre de son mandat :
8. Plans d'action : Liste des activités et budget détaillés
9. Recommandations pour le RAOB ;
10. Conclusions
11. Annexes
 - a. Plan d'action détaillé et calendrier pour 2015-2019
 - b. Budget pour le plan d'action
 - c. Plan d'achats
 - d. Liste des documents consultés
 - e. Liste des personnes consultées



PROJET SITWA

Immeuble OMVS - Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant

B.P. : 3152 Dakar-SENEGAL

Tél. : +221 33 859 81 93

www.raob-anbo.org